



L'appel du Bureau politique à faire face aux manœuvres des pantins et de leurs commanditaires

L'USFP impute au voisin de l'Est l'entière responsabilité de la persistance du Polisario à violer les résolutions onusiennes

Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9166

Lundi 16 Novembre 2020

En toute...

Libé

Par Mohamed Benarbia

Driss Lachguar

Le Maroc n'acceptera aucune provocation portant atteinte à son intégrité territoriale

Soutien inconditionnel du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, de la Chabiba Ittihadia et de l'OSFI à l'opération des FAR à El Guerguarat



Lire les pages de 2 à 8

Sagesse et fermeté

Nous ne sommes pas des va-t-en-guerre. Loïn s'en faut. La sagesse et la sagacité dont a fait preuve le Maroc doivent servir d'exemple de par le monde.

Mais trop, c'est trop. D'autant plus que les tristes gigotements et autres piteux trémoussements visaient à empêcher la libre circulation des personnes et des marchandises dans une zone tampon que les pantins disaient, sans vergogne, « territoires libérés ».

Sans foi ni loi, comme cela leur ressemble trop, ils se sont établis à embrigader femmes et enfants en bas âge. Des agissements qui n'étaient certainement pas faits pour cacher leur jeu.

Si El Guerguarat les intéresse à ce point, c'est parce que la situation qui y régnait n'arrangeait pas les intérêts de leurs chefs et autres commanditaires trop intéressés qu'ils sont par des trafics de tous genres, armes et drogue, entre autres.

La leçon servie par le Maroc est on ne peut plus magistrale. On ne badine pas avec la souveraineté du Royaume. Sagesse n'a jamais été synonyme de faiblesse.

Le Maroc a laissé toute latitude à la Minurso pour faire le boulot avant de passer à l'acte pour prendre les choses en main et pour que l'ordre règne de nouveau.

Vite fait et bien fait. Une action aussi rapide, aussi efficace et tout aussi clean. Les visées des marionnettes et des marionnettistes tombent à l'eau.

Les réactions qui s'en sont suivies ne se sont pas fait attendre. Et, en toute logique, en faveur du Maroc. De la justesse d'une cause donc.

Il y en a une, cependant, qui friserait le ridicule pour ne pas dire plus. Celle émanant d'Alger qui « appelle les parties à faire preuve de sagesse ». Pirovable et vaine tentative pour faire admettre que l'Algérie n'est pas partie dans un conflit qu'elle a été la première à confectionner et à alimenter.

Cette Algérie voisine qui semble avoir trop de mal à faire avec une vacance du pouvoir qui a trop duré n'a-t-elle pas été en mesure d'opprimer de la manière la plus barbare qui soit des centaines d'Algériennes et d'Algériens dont le seul tort est d'avoir fait part d'aspirations à une Algérie digne des sacrifices consentis par les Algériens et coupant court avec les pratiques d'un régime dans lequel ils ne se retrouvent absolument pas ?

Et c'est cette même Algérie qui, au lendemain du départ de l'ex-président s'est adonnée à une espèce de chasse aux sorcières qui sonne plutôt comme des règlements de compte.

Et c'est encore la même Algérie qui gratifie, à bras-le-corps, des journalistes et autres activistes et internautes de longues années de prison parce qu'ils ont refusé de caresser la bête dans le sens du poil.

Que l'on ne vienne surtout pas nous dire que c'est cette même Algérie n'a pas vu des dizaines de pantins sortir de chez elle, avec véhicules et autres engins et armes pour se pointer à El Guerguarat...

Et ce n'est sûrement pas pour rien que le Secrétaire général de l'ONU a désigné notre voisin de l'Est comme partie prenante dans un conflit des plus artificiels.

Mais pourquoi, bon Dieu, persiste-t-on autant à ignorer une histoire commune et à s'opposer à la réalisation de ce grand rêve qu'est le Grand Maghreb ?

Pourquoi diable dilapide-t-on argent et moyens, dans une fausse cause perdue à l'avance, qui doivent plutôt profiter à un peuple frère qui sait pertinemment à quel point sa terre est riche, mais, par malheur, d'une richesse qui n'a d'égale que la pauvreté d'esprit de ses décideurs ?

Notre noble cause à nous est celle de tout un pays, dans toutes ses composantes : Roi, gouvernants et gouvernés.

Alors que de l'autre côté, cela a tout l'air d'un business fécond dont tire profit une oligarchie qui fait de l'intérêt du pays le cadet de ses soucis.

L'appel du Bureau politique à faire face aux manœuvres des pantins et de leurs commanditaires

L'USFP impute au voisin de l'Est l'entière responsabilité de la persistance du Polisario à violer les résolutions onusiennes

Actualité

Le Bureau politique de l'USFP a tenu vendredi dernier une réunion exceptionnelle consacrée à l'examen des derniers développements qu'a connus le passage d'El Guerguarat au Sahara marocain.

Après avoir pris acte de l'exposé présenté par le Premier secrétaire, Driss Lachgar, suite à la réunion d'urgence qui avait eu lieu entre le chef du gouvernement et les dirigeants des partis politiques nationaux, les membres du Bureau politique ont enregistré avec grande fierté la décision de S.M le Roi appelant à la tenue de cette rencontre, conformément à une tradition ancrée et profonde visant à intégrer les composantes de la Oumma dans toutes les questions qui concernent la cause nationale.

Tout en estimant hautement ce qui a été rapporté des interventions des représentants de la nation et de ses forces vives, le Bureau politique apprécie la vision intelligente et la connaissance approfondie de toutes les données concernant la cause nationale, notamment les faits et les événements auxquels notre pays s'est trouvé confronté sur les plans régional, continental et international, et ce depuis le déclenchement des violations commises par les bandits des grands chemins et leur parrain officiel.

A cet effet, le Bureau politique :

-Salue hautement la décision de Sa Majesté, Chef suprême et Chef d'état-major général des FAR, et la détermination Royale traduite par la réaction aux provocations, à travers l'élaboration d'une intervention pacifique pour libérer la région d'El Guerguarat des groupuscules qui usent du chantage et de la provocation ; de même qu'il appelle à davantage de rigueur pour ce qui est de la préservation de l'accord de cessez-le-feu signé en 1991 et respecté par notre pays.

-Loue avec fierté la gestion sur le terrain de la décision de sécuriser le passage d'El Guerguarat en s'appuyant sur la légitimité internationale et les résolutions du Conseil de sécurité émises depuis 2016 et notamment les résolutions 2414 d'avril 2018 et 2440 d'octobre de la même année, ainsi que la dernière résolution 2548 qui a appelé clairement à mettre un terme à la violation du cessez-le-feu.

-Estime que la cause nationale est entrée dans un tournant décisif après les revers essuyés par les thèses qui appellent à la sécession et à la soi-disant autodétermination, ainsi que l'adoption par la communauté internationale de l'approche marocaine juste soutenant une solution pacifique, pratique et concertée. Ce qui nécessite la consolidation d'une nouvelle approche concernant l'option à suivre pour ce qui est de la cause nationale aussi bien sur le terrain qu'au niveau international.

- Rappelle qu'El Guerguarat et d'autres zones tampons instaurées suite à l'Accord militaire N 1 sur le cessez-le-feu, sont des territoires marocains cédés par



notre pays afin de faciliter la mission de l'ONU, d'instaurer la paix. A cet effet, il est inacceptable de transformer ces zones en «Etat fantôme», à travers des structures humaines, civiles ou militaires, constituant un foyer de tension et de déstabilisation de la région.

-Enregistre que la manœuvre dont la



L'USFP salue les Forces Armées Royales et leur Chef suprême pour leur engagement fort et ferme à protéger notre territoire national

cadence s'est accélérée depuis le 21 octobre 2020, menée par le front des séparatistes en mobilisant des voyous, a des objectifs bien connus par l'opinion publique nationale au fait des viles intentions visant à empêcher le Maroc de consolider ses acquis en matière diplomatique, sécuritaire, des droits de l'Homme, du développement, ainsi qu'à entraver son extension africaine après son retour réussi au sein de sa famille institutionnelle africaine et après avoir serré l'étoupe autour de la thèse des séparatistes et de ceux qui les soutiennent.

-Impute l'entière responsabilité au voisin de l'Est quant à la persistance du Polisario à violer les résolutions onusiennes, à semer la terreur chez les civils et à entraver la circulation, et ce en lui fournissant un soutien financier et diplomatique et à travers le lancement de campagnes hostiles à notre pays.

L'USFP estime que toute persistance à vouloir déclencher des affrontements donne le droit à notre pays d'intervenir, tout en faisant incombler à l'Algérie sa responsabilité onusienne et devant les peuples de la région.

Au niveau de la mobilisation militante des Ittihadies et des Ittihadis, le BP invoque :

- L'histoire nationale honorable de l'USFP dans la continuité du mouvement de libération, dans la plupart des étapes.

- La lutte pour la liberté, la souveraineté et l'achèvement de l'intégrité territoriale.

- Le lien solide et fort de l'identité ittihadie, humaine et progressiste, avec le

patriotisme sincère et son réservoir moral et symbolique, qui en fait l'avant-garde de la défense de la cause nationale.

- La mobilisation sur le front international, à travers des forums politiques internationaux, et via une campagne de communication pour expliquer la position marocaine et pour la défendre dans tous les forums internationaux civils, politiques et des droits de l'Homme.

- La mobilisation permanente pour défendre la fortification du front intérieur et appeler les Ittihadies et les Ittihadis à tous les niveaux de responsabilité à s'engager consciemment et avec enthousiasme pour affronter les plans sceptiques avec lesquels manœuvrent les adversaires, et qui tentent de retourner l'opinion publique internationale contre la démarche juridique marocaine soutenue par la légitimité internationale.

- Il appelle à davantage de vigilance et de fermeté, comme cela a été clairement indiqué dans le dernier discours Royal à l'occasion de l'anniversaire de la Marche Verte, afin de fortifier les acquis du Maroc et de contrecarrer les plans initiés par ses adversaires, y compris celui qui alimente le séparatisme au sein de notre territoire national et cherche à aiguiser la discorde, chose que l'on ne doit aucunement tolérer en cette phase critique.

En conclusion, le Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires salue les Forces Armées Royales et leur Chef suprême pour leur engagement fort et ferme à protéger notre territoire national et nos engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

Driss Lachguar : *Le Maroc n'acceptera aucune provocation portant atteinte à son intégrité territoriale*

“

Soutien inconditionnel du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, de la Chabiba Ittihadia et de l'OSFI à l'opération des FAR à El Guerguarat



Comme à l'accoutumée lorsqu'il s'agit des causes nationales, l'USFP (ainsi que ses cadres, ses organisations parallèles et ses parlementaires) s'est mobilisé pour soutenir l'intervention des Forces Armées Royales à El Guerguarat en vue de mettre fin aux menaces et manœuvres des séparatistes et de leurs commanditaires.

Ainsi, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a-t-il affirmé dans une déclaration à Hespress que « le Maroc n'acceptera aucune provocation portant atteinte à son intégrité territoriale ».

Le dirigeant ittihadia a expliqué que les manœuvres dilatoires des séparatistes sont dues principalement aux acquis réalisés par le Maroc depuis les années 90 concernant l'affaire du Sahara marocain tant au niveau africain qu'international et à l'adhésion de la communauté internationale à une solution politique et réaliste à ce conflit artificiel, tout en soulignant que ces provocations ont pris, depuis le 21 octobre dernier, une autre dimension quand le Polisario a imposé le fait accompli en envoyant, avec l'assentiment du régime algérien, des coupeurs de route pour bloquer le passage vital d'El Guerguarat reliant le Maroc à la Mauritanie et aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest et s'y installer définitivement.

Selon Driss Lachguar, « le dernier discours Royal à l'occasion de la Marche Verte nous a rassurés sur le fait que le Maroc agit avec sagesse et retenue, mais aussi avec fermeté face aux provocations des séparatistes, soulignant que « le Maroc n'abandonnera aucun pouce de son territoire et n'acceptera aucune provocation qui porte atteinte à son inté-

grité territoriale ».

Le dirigeant socialiste a mis en avant le fait que l'intervention des FAR à El Guerguarat visait à protéger les frontières de notre pays avec le voisin mauritanien et également à protéger le cessez-le-feu, car les ennemis du Maroc voulaient saper l'accord conclu en 1991 et imposer un état de fait durable dans la zone tampon qui est une partie intégrante du Sahara marocain mise par notre pays sous le contrôle de l'ONU en vertu de l'accord de 1991, afin de permettre à la MINURSO de veiller au cessez-le-feu.

« C'est pourquoi l'Union socialiste des forces populaires a toujours exprimé son soutien et son adhésion à toutes les actions ou initiatives Royales visant la défense de notre unité territoriale », a avancé Driss Lachguar, tout en appelant « à plus de vigilance et de prudence » et « à une mobilisation nationale » pour faire avorter « tous les complots et manœuvres des ennemis du Maroc ».

Par ailleurs, il n'a pas exclu dans une déclaration à nos confères d'Al Omk Al Maghrebi, le fait qu'il y aura « d'autres décisions maladroites de la part du Polisario, vu les revers successifs qu'il a subis au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU, et depuis le retour du Maroc à l'Union africaine et l'ouverture de consulats au Sahara marocain par plusieurs pays ». Et d'ajouter que les décisions prises par les séparatistes sous l'effet de l'hystérie ne seront sans aucun doute pas rationnelles, soulignant que « toutes les manœuvres désespérées du voisin oriental du Royaume tomberont à l'eau, grâce à la présence d'un front national fort sous la direction de S.M le Roi Moham-

med VI ».

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a, pour sa part, salué l'intervention professionnelle et rapide des FAR qui a permis de rétablir l'ordre au niveau du passage frontalier d'El Guerguarat. « Après avoir fait preuve de la plus grande retenue face aux provocations dangereuses et inacceptables des milices du Polisario dans la zone tampon, à El Guerguarat au Sahara marocain, notre pays n'a eu d'autre choix que d'assumer ses responsabilités afin de mettre fin au blocage de ce passage et de rétablir la liberté de mouvement civil et commercial », a mis en exergue Choukrane Amam, président du Groupe socialiste lors d'une réunion tenue vendredi dernier à la Chambre des représentants. Et de saluer « l'action forte et décisive de notre pays contre les manœuvres inacceptables des milices du Polisario en parfaite harmonie avec la légalité internationale », ainsi que le professionnalisme de l'armée marocaine qui a mené une intervention selon des règles d'engagement claires prescrivant d'éviter tout contact avec les personnes civiles et le recours à l'usage des armes qu'en cas de légitime défense.

Le président du Groupe socialiste a souligné la clarté de la position de notre pays et son action pour le maintien de la paix comme en atteste le Plan d'autonomie proposé par le Maroc pour régler une fois pour toutes l'affaire du Sahara marocain. Lequel plan a été soutenu par le Conseil de sécurité et la communauté internationale. Néanmoins, le Maroc a le droit de défendre ses droits légitimes et l'intégrité de son territoire face aux menaces et aux manœuvres des ennemis.

La Chabiba ittihadia, a, pour sa part, soutenu l'intervention de l'armée marocaine à El Guerguarat, soulignant, dans un communiqué rendu public vendredi dernier son « attachement à la marocanité du Sahara » et annonçant « sa participation inconditionnelle à toutes les initiatives que le Maroc prendra afin de faire face à toutes les tentatives portant atteinte à la sécurité et à la stabilité de nos provinces du Sud ».

La Chabiba a également exprimé son appui à l'appel de la direction de l'USFP à former un front national transcendant toutes les considérations politiques afin de soutenir toutes les initiatives prises par notre pays pour défendre son intégrité territoriale. Elle a, dans ce sens, exhorté les citoyens à se méfier des fake news qui circulent sur les médias sociaux.

La Chabiba va également mener une campagne auprès de toutes les organisations internationales de jeunesse (dont elle fait partie) pour défendre la légitimité des décisions du Maroc.

Quand à l'Organisation socialiste des femmes ittihadies (OSFI) elle a dénoncé les agissements irresponsables des miliciens du Polisario et de leurs commanditaires, tout en saluant l'intervention des FAR pour mettre fin au blocage du passage d'El Guerguarat conformément à la légalité internationale.

« L'OSFI réitère son adhésion consciente et responsable à toutes les initiatives du Maroc et de son Souverain visant à protéger le territoire national et à défendre nos frontières et la marocanité de nos provinces sahariennes », a conclu l'OSFI dans un communiqué de presse.

Mourad Tabet

Le chef du gouvernement informe les dirigeants des partis politiques des derniers développements à El Guerguarat

Unanimité autour de la position ferme et résolue de SM le Roi face aux agissements menaçant la sécurité et la stabilité du Royaume dans son Sahara



Les partis politiques ont salué vendredi la position "ferme et résolue" exprimée par SM le Roi face aux agissements qui menacent la sécurité et la stabilité du Royaume dans ses provinces du Sud, qui tentent d'altérer le statut juridique de la zone tampon par l'intrusion de milices du Polisario dans cette zone, et la perpétration d'actes d'hostilité en violation des accords militaires, ce qui constitue une menace explicite au cessez-le-feu.

Cette réaction intervient lors d'une réunion du chef du gouvernement, sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, avec les dirigeants de ces formations pour les informer des derniers développements liés à l'opération menée par le Royaume dans la zone tampon d'El Guerguarat au Sahara marocain.

Les participants à cette réunion ont salué la force et la fermeté de la position que le Souverain a soulignée dans son discours à l'occasion du 45ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, dans lequel Sa Majesté a exprimé le refus catégorique du Royaume de toutes les pratiques visant à entraver la circulation normale entre le Maroc et la Mauritanie, à altérer le statut juridique et historique à l'est du dispositif de défense, ou à exploiter illégalement les richesses de la région, rappelant que le Souverain a affirmé que le Royaume continue d'incarner le modèle unique de mobilisation collective, d'engagement, de discipline et d'attachement au droit.

Les chefs des partis politiques ont mis en évidence la forte détermination de Sa Majesté

à faire face avec rigueur aux actes irresponsables et dangereux des milices du Polisario, souligne le communiqué, précisant que le Souverain est pleinement convaincu de la nécessité de mettre un terme définitif et catégorique aux provocations et gesticulations de l'entité fictive.

La décision du Royaume de rétablir l'ordre dans la zone tampon à travers une démarche ferme émane de cette vision Royale qui continuera de constituer l'orientation constante du Maroc face aux provocations des ennemis de l'intégrité territoriale, "qui se multiplieront à mesure que les succès du Royaume continuent de recueillir le soutien croissant de la communauté internationale pour sa juste cause".

Les leaders politiques ont exprimé leur "grande appréciation" des Hautes initiatives et orientations Royales visant à défendre l'intégrité territoriale du Royaume et à consacrer d'une manière irréversible la marocanité du Sahara. Ils étaient également unanimes dans leur soutien complet des décisions Royales et leur mobilisation continue derrière SM le Roi en vue de protéger l'unité de la nation, et préserver sa sécurité et sa stabilité.

Les dirigeants des partis marocains ont, à cet égard, appelé à une mobilisation globale et à une veille continue de toutes les forces vives pour défendre l'intégrité du Royaume et la sécurité de ses territoires.

Le communiqué rappelle que tenant compte des responsabilités du Royaume, dans le respect de ses prérogatives et en totale harmonie avec la légitimité internatio-

nale, les Forces armées Royales, et conformément aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des FAR, ont procédé à la mise en place d'un cordon de sécurité à 4 km du poste frontière entre le Maroc et la Mauritanie, en vue de sécuriser le flux des biens et des personnes à travers la zone tampon d'El Guerguarat, notant que les préparatifs à cette opération ont débuté à 06h00

du matin, avant le lancement effectif de l'opération à 08h00 vendredi.

Outre le chef du gouvernement et les leaders des partis politiques, la réunion s'est déroulée en présence du conseiller de SM le Roi, Fouad Ali El Himma, du ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit et du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Déclaration à la presse

Dans une déclaration à la presse à l'issue de sa réunion avec les dirigeants des partis politiques, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a indiqué que cette réunion vise à informer les partis politiques de l'opération menée par les Forces armées Royales pour sécuriser la circulation via le passage d'El Guerguarat, à contribuer à éclairer l'opinion publique et à donner les signes nécessaires que la question du Sahara est "une cause nationale pour laquelle toutes les composantes du peuple marocain sont mobilisées derrière Sa Majesté le Roi".

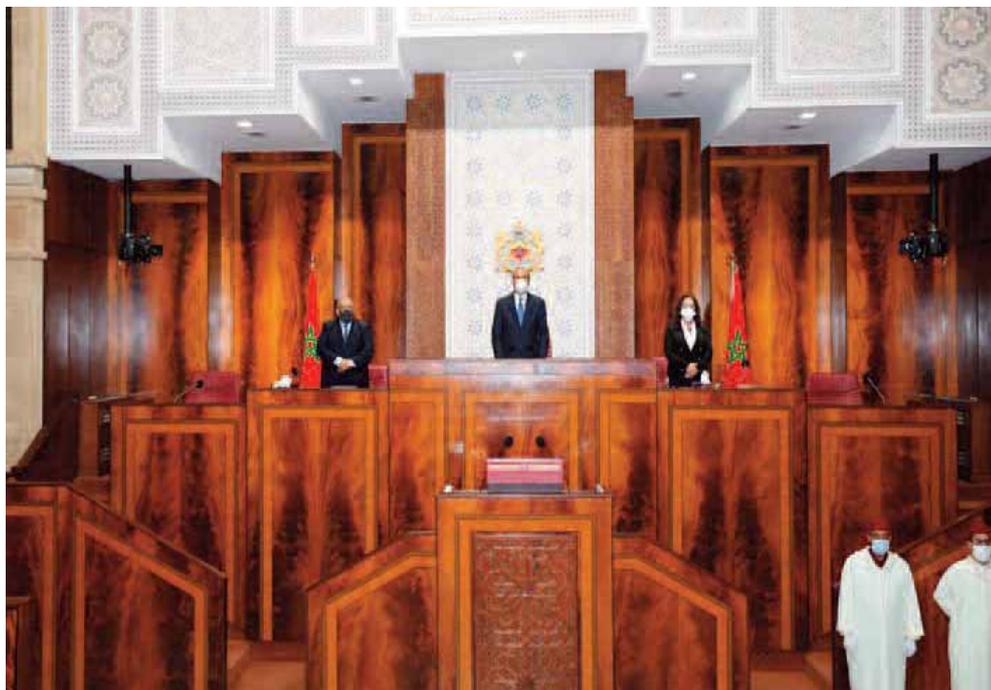
Le chef du gouvernement a souligné dans une déclaration à la presse que cette opération intervient après que le Maroc eut épuisé tous les moyens pacifiques pour amener les milices séparatistes à se retirer de la région et à cesser de bloquer la route à la mobilité civile et économique entre le Maroc et la Mauritanie.

Il a également affirmé que le Maroc est resté, sur ordre de Sa Majesté le Roi, en contact avec le Secrétaire général de l'ONU et les membres du Conseil de sécurité, en les informant de tous les développements.

Plusieurs parties, dont les forces de la MINURSO, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et nombre de membres du Conseil de sécurité, ont tenté de résoudre la question par le dialogue, et le Maroc a fait preuve, 22 jours durant, de la plus grande retenue, mais après avoir épuisé tous les moyens et le refus de l'autre partie d'interagir avec les appels internationaux, il était nécessaire que le Royaume intervienne, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le chef du gouvernement a fait savoir qu'il n'y a eu aucune friction avec les milices séparatistes, car elles se sont retirées dès que les Forces armées Royales sont intervenues pour sécuriser la zone.

La Chambre des représentants souligne la légitimité des actions menées par le Maroc à El Guerguarat



La Chambre des représentants a souligné, vendredi, la légitimité des actions menées par le Maroc, dans le cadre des références juridiques internationales et de l'exercice du droit à instaurer la sécurité à El Guerguarat.

La Chambre des représentants dont la séance était présidée par son président, Habib El Malki, a exprimé, dans un communiqué, sa fierté quant aux décisions prises par le Maroc pour faire face aux

manœuvres désespérées à El Guerguarat, faisant part de son soutien à l'intervention légitime pour ratisser cette zone, empêcher toute tentative de terroriser les citoyens et assurer la circulation fluide des marchandises à destination des frontières

maroco-mauritaniennes.

Se félicitant de toutes les décisions visant à rétablir la situation normale, la Chambre des représentants a salué la récente opération non-offensive menée par les Forces armées Royales, sur une sage décision souveraine et conformément à la résolution 2.548 du Conseil de sécurité, qui a mis en garde contre les violations commises dans la région et leurs répercussions.

Le Maroc, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, restera uni face à toutes les manœuvres et pratiques visant à entraver le trafic normal ou à altérer le statut juridique et historique à l'est du dispositif de défense, poursuit la même source.

Les représentants de la nation ont salué et fait part de leur soutien aux mesures responsables et courageuses prises par les Forces armées Royales, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des FAR.

Suivant les évolutions avec un grand intérêt, les représentants de la nation affirment leur disponibilité à faire face à toutes les manœuvres et à investir toutes les capacités disponibles au niveau parlementaire et dans le cadre de la diplomatie parlementaire pour porter la voix sincère et juste du Maroc auprès des différents organismes et forums parlementaires régionaux et internationaux, assure le communiqué.

Les élus de nos provinces sahariennes saluent hautement l'opération des FAR

L'Association des élus de Saguia Alhamra et Oued Eddahab (ASESARIO) a "salué hautement" l'opération menée par les Forces armées Royales (FAR), vendredi matin, dans la zone tampon d'El Guerguarat, en vue de "défendre les constantes de la nation, au premier rang desquelles l'intégrité territoriale du Royaume".

Dans un communiqué parvenu à la MAP, les élus du Sahara marocain soulignent également que cette opération a permis de mettre fin, de manière pacifique, sans accrochage ni menace pour la sécurité des civils, à "la situation illégale que les milices du Polisario ont tenté d'imposer au passage d'El Guerguarat" et de restaurer la libre circulation commerciale et civile dans cette zone reliant le Maroc à la Mauritanie.

En tant que représentants légitimes des habitants des provinces du Sud, les élus font part de "leur soutien total et inconditionnel aux sages décisions de SM

le Roi Mohammed VI, et leur volonté de se mobiliser pour la défense de l'intégrité territoriale du Royaume".

Les membres de l'ASESARIO expriment aussi leur "leur grande estime et gratitude" aux éléments des FAR "pour leurs immenses sacrifices" afin de défendre l'intégrité territoriale du Maroc sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des FAR.

Ils appellent en outre la communauté internationale à assumer ses responsabilités dans cette "conjoncture critique" que traverse la région pour mettre un terme aux provocations du Polisario, "et ceux qui le manipulent", visant à saper la stabilité et la sécurité de la région.

"Nous tenons le Polisario entièrement responsable de ce qu'il adviendra de la situation en raison de ses actes imprévisibles et mal calculés et de sa persistance à violer l'accord de cessez-le-feu" au mépris des rappels à

l'ordre lancés par la communauté internationale et les Nations unies, font-ils observer.

A haute voix, les élus du Sahara marocain condamnent ces violations à répétition menées par le Polisario de l'accord de cessez-le-feu, mettant en garde que ces provocations des milices séparatistes "pourraient entraîner la région dans une spirale d'instabilité aux conséquences imprévisibles".

Ils rappellent que les séparatistes ont bloqué la circulation civile et commerciale et multiplié les provocations depuis des semaines à El Guerguarat, "une situation que le Royaume du Maroc a traitée avec beaucoup de retenue et un sens élevé de responsabilité" et dans le respect total de la légalité internationale.

Avec une détermination sans faille, les membres de l'ASESARIO réitérent leur "pleine implication dans la défense de l'intégrité territoriale du Royaume, quoi que cela nous coûte".

Mahjoubi Aherdane n'est plus



Le leader politique Mahjoubi Aherdane est décédé, hier matin, des suites d'une longue maladie, apprend-on auprès de sa famille.

Natif d'Oulmès, feu Aherdane est connu pour être le fondateur avec Abdelkrim al-Khatib du Mouvement populaire en 1957, ainsi que pour ses talents artistiques dans les domaines de la peinture et de la poésie.

Le regretté avait également occupé différents postes ministériels jusqu'au début des années 1980, dont notamment celui de ministre d'Etat chargé des Postes et des Télécommunications, et de ministre d'Etat chargé de la Coopération.

Vaste élan de solidarité arabe avec le Maroc

L'intervention légitime du Maroc pour mettre fin aux provocations répétées du Polisario et de ses milices, qui avaient entravé la circulation au passage d'El Guerguarat entre le Maroc et la Mauritanie, a suscité un vaste élan de solidarité arabe et un soutien absolu aux mesures adoptées par le Royaume en vue de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. Dès l'annonce de l'opération marocaine dans la région et la mise en place par les Forces armées Royales (FAR) d'un cordon de sécurité en vue de sécuriser le flux des biens et des personnes, les réactions de soutien au Maroc fuses et se succèdent, condamnant au passage l'insistance du Polisario à entraver la circulation dans la région, au mépris de la légitimité internationale et sans aucun respect pour les appels des Nations unies et des pays concernés par ce conflit, qui ont souligné la nécessité de restaurer le flux normal des mouvements dans cette zone tampon.

Emirats Arabes Unis

Ainsi, l'Etat des Emirats Arabes Unis (EAU) a exprimé sa solidarité et son soutien au Maroc dans la protection de ses territoires. "Les Emirats Arabes Unis ont réitéré leur solidarité et leur soutien au Royaume du Maroc frère et appuyé la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI de mettre fin à l'incursion illégale (du Polisario) dans la zone tampon d'El Guerguarat, qui relie le Maroc et la Mauritanie, dans le but de sécuriser les flux naturels de marchandises et de personnes entre les deux pays voisins", indique un communiqué du ministère émirati des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Le ministère a condamné les provocations et pratiques désespérées et inacceptables qui ont eu lieu depuis le 21 octobre dernier, en violation flagrante des accords conclus, estimant que ces provocations constituent une menace réelle pour la sécurité et la stabilité dans la région.

Arabie Saoudite

De son côté, le Royaume d'Arabie Saoudite a exprimé son soutien aux mesures prises par le Royaume du Maroc pour rétablir la liberté de circulation civile et commerciale dans la zone tampon d'El Guerguarat, au Sahara marocain.

Dans un communiqué, le ministère saoudien des Affaires étrangères a exprimé sa "condamnation de toute pratique qui menace le trafic dans ce passage vital entre le Royaume du Maroc et la République islamique de Mauritanie".

Jordanie

La Jordanie a exprimé, également, son soutien total au "Royaume frère du Maroc dans toutes les démarches qu'il entreprend pour protéger ses intérêts nationaux, son intégrité territoriale et sa sécurité".

Le ministère jordanien des Affaires étrangères et des Expatriés a souligné, dans un communiqué, que "le Royaume de Jordanie affirme son soutien aux mesures ordonnées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour rétablir la sécurité et la sûreté dans la zone tampon d'El Guerguarat, à la frontière entre le Maroc et la Mauritanie, et pour assurer la sécurité des citoyens et la fluidité de la circulation et du trafic commercial."

Le communiqué a condamné "l'incursion illégale à El Guerguarat, qui viole les accords signés et pousse vers une menace pour la sé-

curité et la stabilité".

Le ministère a réitéré la position claire et ferme de la Jordanie en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et de sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires, exprimant son soutien aux efforts visant à parvenir à une solution politique à la question du Sahara marocain, conformément aux décisions de légitimité internationale et à l'initiative d'autonomie lancée par le Maroc.

Bahreïn

Même son de cloche au Royaume du Bahreïn, qui a exprimé son appui et sa solidarité avec le Maroc dans la défense de sa souveraineté et ses droits et la sécurité de ses terres et citoyens au niveau du passage d'El Guerguarat, dans le cadre de la souveraineté du Maroc et l'intégrité de son territoire conformément à la légalité internationale.

Dans un communiqué, le ministère bahreïni des Affaires étrangères a exprimé sa forte condamnation des actes hostiles entrepris par les milices du Polisario et ses provocations dangereuses au passage d'El Guerguarat dans le Sahara marocain.

Le communiqué souligne que ces actes hostiles représentent une menace à la libre circulation civile et commerciale et une violation des accords militaires. Ils constituent également une tentative de semer l'insécurité et l'instabilité dans la région. Et de conclure que ces agissements ont contraint le Maroc à lancer une opération pour rétablir la circulation dans ce passage vital en vertu de ses responsabilités et en parfaite conformité avec la légalité internationale.

Qatar

Pour sa part, l'Etat du Qatar a exprimé son soutien à la décision du Maroc d'agir pour mettre fin à l'impasse provoquée par le blocage de la circulation au passage d'El Guerguarat par les milices du Polisario.

Le ministère qatari des Affaires étrangères a exprimé, dans un communiqué, "la profonde préoccupation de l'Etat du Qatar face à la perturbation des mouvements civils et commerciaux au poste frontière d'El Guerguarat, situé entre le Maroc et la Mauritanie".

Le ministère des Affaires étrangères du Qatar a renouvelé sa position ferme sur le règlement des différends par le dialogue, la diplomatie et les moyens pacifiques, soulignant la nécessité du respect de la souveraineté des Etats.

Sultanat d'Oman

Quant au Sultanat d'Oman, il a affirmé son appui au Royaume du Maroc frère en ce qui concerne les mesures qu'il a prises en vue de préserver sa sécurité et sa souveraineté et garantir le maintien de la liberté de circulation civile et commerciale dans la zone tampon d'El Guerguarat.

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères du Sultanat a noté que le pays réitère son soutien aux efforts déployés par les Nations unies pour instaurer la paix et la stabilité dans cette région.

Yémen

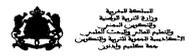
La République du Yémen a, elle aussi, fait part, samedi, de son soutien aux mesures prises par le Maroc pour le rétablissement du flux normal dans la zone d'El Guerguarat.

Dans un communiqué, le ministère yéménite des Affaires étrangères a exprimé le

soutien et la solidarité de la République du Yémen avec le Royaume du Maroc quant aux mesures prises pour garantir le rétablissement du flux normal des biens et personnes au niveau du passage marocain d'El Guerguarat.

Le ministère a mis l'accent aussi sur le droit absolu du Maroc de défendre sa souveraineté, ses droits et la sécurité et la sûreté de ses citoyens, tout en renouvelant la position

constante de la République du Yémen soutenant les efforts du "Royaume du Maroc frère" et du Secrétaire général de l'ONU pour parvenir à une solution politique réaliste et permanente à la question du Sahara marocain sur la base d'un compromis et en application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité y afférentes, ce qui assure l'intégrité du territoire national du Maroc frère.



DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN
Avis d'appels d'offres ouvert
Huit Clois

(Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N°: C9/20/DEFP du: 31 Mars 2020)

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmin Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N°AO	OBJETS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURS D'OUVERTURE DES PLS
33INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE AL AMIR MY ABD ALLAH DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	15 000,00 Quinze Mille Dirhams	399 852,00 Trois Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante Deux dirhams.	08/12/2020 à 09 H 00
34INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE HAFSA BENT OMAR DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	15 000,00 Quinze Mille Dirhams	260 100,00 Deux Cent Soixante Mille Cent Dirhams.	08/12/2020 à 09 H 30
35INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE HALIMA SAADIA DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	15 000,00 Quinze Mille Dirhams	244 272,00 Deux Cent Quarante Quatre Mille Deux Cent Soixante Douze dirhams.	08/12/2020 à 10 H 00
36INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE KHALID IBNAL OUALID DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	15 000,00 Quinze Mille Dirhams	394 824,00 Trois Cent Quatre Vingt Quatre Mille Huit Cent Vingt Quatre dirhams.	08/12/2020 à 10 H 30
37INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COLLEGE ALLAL IBN ABD ALLAH DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	15 000,00 Quinze Mille Dirhams	398 832,00 Trois Cent Quatre Vingt Huit Mille Huit Cent Trente Deux dirhams.	08/12/2020 à 11 H 00
38INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COLLEGE MED BEN ABD EL KARIM AL KHATTABI DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	15 000,00 Quinze Mille Dirhams	393 408,00 Trois Cent Quatre Vingt Treize Mille Quatre Cent Huit dirhams.	08/12/2020 à 11 H 30
39INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE CHEIKH MED LAGHDAF DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	15 000,00 Quinze Mille Dirhams	597 552,00 Cinq Cent Quatre Vingt Sept Mille Cinq Cent Cinquante Deux dirhams.	08/12/2020 à 12 H 00
40INV/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MUR DE CLOTURE DU CENTRE 03ème CHANCE IBN AL HAYTAM DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	10 000,00 Dix Mille Dirhams	149 760,00 Cent Quarante Neuf Mille Sept Cent Soixante Dirhams.	08/12/2020 à 12 H 30
41INV/2020	TRAVAUX EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI ET CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 03	100 000,00 Cent Mille Dirhams	3 770 898,00 Trois Millions Sept Cent Soixante Dix Mille Huit Cent Quatre Vingt Dix Huit dirhams.	08/12/2020 à 13 H 00
42INV/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES D'ENSEIGNEMENT A L'ECOLE PRIMAIRE AL MOURABITINE DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	10 000,00 Dix Mille Dirhams	406 620,00 Quatre Cent Six Mille Six Cent Vingt Dirhams.	08/12/2020 à 13 H 30
43INV/2020	SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ETABLISSEMENTS COLLEGIAL DP TANTAN	D14-D15-D16	---	60 000,00 Soixante Mille Dirhams.	08/12/2020 à 14 H 30
44INV/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INTERNAF DE COLLEGE MASSIRA KHADRA DP TANTAN.	D14-D15-D16	---	39 600,00 Trente Neuf Mille Six Cent Dirhams.	08/12/2020 à 15 H 00
45INV/2020	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ANNEXE « BEN KHILU » ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES A L'ANNEXE « ABATHI » DU SECTEUR SCOLAIRES « IDRISI AL HARTI » DP TANTAN (PROGRAMME PRDTS PROVINCE TANTAN)	D14-D15-D16	---	31 920,00 Trente et Un Mille Neuf Cent Vingt Dirhams.	08/12/2020 à 15 H 30
46INV/2020	AMENAGEMENT DE TROIS SALLES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES POUR LES ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES AUX ETABLISSEMENTS PRIMAIRES DP TANTAN	Secteur A / Qualificatio n A2 / Classe 05	5 000,00 Cinq Mille Dirhams.	120 000,00 Cent Vingt Mille Dirhams	08/12/2020 à 16 H 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma (Conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration N°: C9/20/DEFP du: 31 Mars 2020)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmin Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°:20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par : l'article 04 du règlement de consultation

N°9904/PA

Vaste campagne de solidarité avec le Maroc à travers le monde

L'OCI appuie les mesures prises par le Maroc pour sécuriser le flux des biens et des personnes



L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a affirmé son appui aux mesures prises par le Royaume du Maroc pour sécuriser le flux des biens et des personnes au niveau de la zone tampon d'El Guerguarat dans le Sahara marocain".

Dans un communiqué publié sa-

medi, l'OCI dit "condamner tout acte menaçant la libre circulation dans cette zone reliant le Maroc et la Mauritanie".

L'Organisation, ajoute la même source, "appelle à la retenue, à la non-escalade et au respect des résolutions de la légalité internationale".

Le Commissaire européen chargé du voisinage et de l'élargissement salue l'attachement de Rabat au cessez-le-feu



Quant au Commissaire européen chargé du voisinage et de l'élargissement Oliver Várhelyi, il a salué, samedi, l'attachement du Maroc au cessez-le-feu.

«Je salue l'attachement du Maroc au cessez-le-feu. Garantir la libre circulation des personnes et des biens est fondamental», a-t-il déclaré sur son compte twitter.

Il a affirmé que "les tensions doivent laisser la place au processus politique", soulignant qu'"il est primordial de préserver la stabilité politique et économique du voisinage".

Plusieurs personnalités politiques européennes et des experts ont souligné le caractère légitime de l'intervention des Forces armées Royales pour sécuriser le passage reliant le Maroc et la Mauritanie via la zone tampon d'El Guerguarat.

Ils ont également dénoncé les agissements du Polisario, soutenu par l'Algérie et ses actes de provocation à l'encontre de la MINURSO.

L'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe exprime sa solidarité avec le Royaume

Par ailleurs, le président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe, Delfim Santiago Das Neves, a exprimé sa solidarité avec le Royaume du Maroc et condamné les actes répugnants des milices du Polisario dans la zone d'El Guerguarat.

"C'est avec une grande tristesse et avec une profonde inquiétude que nous avons pris connaissance de la circulation des milices du Polisario, depuis le 21 octobre, dans la zone tampon d'El Guerguarat dans le Sahara marocain dont les actes provoquent un blocage occasionnel de la circulation des personnes et des biens dans les zones avoisinantes", a dit Delfim Santiago Das Neves dans un communiqué parvenu à la MAP.

Dans un contexte où tous les pays du monde sont confrontés à l'épidémie de Covid-19, "nous considérons cet acte comme criminel, répugnant et condamnable auquel nous ne souscrivons pas", a-t-il souligné, exprimant en son nom et au nom du peuple de Sao Tomé-et-Principe sa solidarité envers le Royaume du Maroc tout en réitérant la position de l'Etat santoméen reconnaissant l'intégrité territoriale du Royaume.

Reconnaissant le Royaume du Maroc et son peuple comme partisans indéfectibles de la tranquillité et de la paix, "nous pensons qu'au nom de la légalité des solutions plausibles à la circulation des personnes et des biens seront trouvées de manière à pouvoir assurer la sécurité de la population", a enchaîné le président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe.

A cette occasion, Delfim Santiago Das Neves a fait part de son souhait de renforcer davantage l'amitié et la coopération entre les deux Etats en particulier dans le cadre de la diplo-

Le groupe des Verts au Parlement européen estime que la libre circulation des personnes et des biens n'est pas négociable

Pour sa part, le groupe des Verts au Parlement européen a salué, samedi, l'attachement du Maroc au cessez-le-feu.

«Parce qu'il est vital de préserver la stabilité politique, économique de la région, je salue l'attachement du Maroc au cessez-le-feu», a souligné le député européen Mounir Satouri dans un tweet au nom du groupe des Verts au Parlement européen, notant que «la libre circulation des personnes et des biens n'est pas négociable».

Le député européen a affirmé dans ce contexte que «l'Europe doit encourager la relance du processus politique» pour le règlement définitif du conflit artificiel autour du Sahara marocain.



La République Coopérative de Guyana retire sa reconnaissance de la pseudo-RASD

La République Coopérative de Guyana a annoncé, samedi, sa décision de retirer sa reconnaissance de la pseudo-RASD, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Guyana, Hugh Hilton Todd, déclare que "le gouvernement de Guyana ne va plus reconnaître" la pseudo-RASD, ajoute le communiqué, soulignant que Guyana "apportera son soutien entier aux efforts des Nations unies en vue d'une solution pacifique et mutuellement acceptable".

Grâce à l'impulsion donnée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la dynamique internationale d'appui à la marocanité du Sahara se poursuit, à la mesure de l'érosion des reconnaissances à la fantomatique "république", souligne le communiqué, relevant que 164 pays dans le monde ne reconnaissent pas la pseudo-RASD.

La République Coopérative de Guyana, qui avait reconnu l'entité fantomatique le 1er septembre 1979 et dont la décision coïncide avec la commémoration par le peuple marocain du 45ème anniversaire de la Marche Verte, est le 14ème pays d'Amérique Latine et des Caraïbes à avoir retiré sa reconnaissance de l'entité chimérique depuis 2010.

Le calme règne à El Guerguarat

Réouverture du poste-frontière et reprise de la circulation

Après la journée mouvementée du vendredi 13 novembre, le calme est revenu dans la zone d'El Guerguarat que seuls dérangent le bruit des niveleuses et autres engins de terrassement appartenant au génie militaire des FAR utilisés pour le dessablement et le bitumage de l'axe séparant le Maroc de son voisin du Sud, la Mauritanie, et la construction d'un mur de protection pour isoler cette zone.

Le média mauritanien qui a rapporté ces informations a indiqué que malgré le sauve-qui-peut des milices du Polisario devant les éléments des FAR, ceux-ci continuent à distiller leur propagande hargneuse çà et là pour faire accroire qu'il en a été autrement.

Le trafic routier entre le Maroc et la Mauritanie, via le poste-frontière El Guerguarat, a, en outre, repris normalement samedi après-midi dans les deux sens, au lendemain de l'opération des Forces armées Royales.

Des dizaines de camions de transport de marchandises, bloqués depuis trois semaines à cause des agissements des milices du Polisario, ont traversé les frontières marocaine et mauritanienne après avoir accompli les formalités policières et douanières.

Ce passage a été complètement sécurisé par les FAR à travers la mise en place d'un cordon de sécurité en vue d'assurer le flux des biens et des personnes.

La zone tampon où s'étaient infiltrées les milices du "Polisario" le 21 octobre, portait encore samedi les stigmates des actes de banditisme auxquels se sont livrés



les séparatistes.

En outre et contrairement à la propagande des séparatistes et de leurs relais algériens, visant à faire croire à l'opinion publique internationale que la zone tampon est à feu et à sang, la situation est très calme et aucun coup de feu n'a été tiré depuis vendredi matin.

Côté marocain, on rapporte que les éléments des FAR stationnés dans la zone sud ont reçu «des instructions de ne tolérer aucune provocation, indiquant que tout mouvement des mercenaires dans la zone tampon se heurtera à une réaction sévère des Forces Armées Royales et de la Royal Air Force».

Côté mauritanien, l'agence allemande Deutsche Welle a rapporté que la situation dans la zone voisine à la frontière qui connaît un grand déploiement de l'armée mauritanienne et de grands renforts le long de la frontière reste calme et a été proclamée zone militaire fermée.

Ahmadou El-Katab

Le Polisario plus isolé que jamais

Le chef du Polisario a rendu public, ce samedi 14 novembre 2020, un décret annonçant la fin de l'accord de cessez-le-feu de 1991.

Justifiant son décret, Brahim Ghali n'y fait nullement allusion à l'occupation et l'obstruction par ses milices du passage frontalier d'El Guerguarat.

Ce décret n'a pas manqué de satisfaire les va-t-en guerre du Polisario dont les ardeurs avaient été ébranlées par les déclarations émanant de plusieurs pays, dont l'Algérie, pays d'accueil et principal soutien pour ne pas dire parrain et ordonnateur des agissements des séparatistes demandant aux parties de faire preuve de retenue et de sens de responsabilité.

L'Algérie a, sur un ton modéré, exprimé sa position vis-à-vis de l'opération menée, le vendredi 13 novembre, par les Forces Armées Royales dans la zone d'El Guerguarat en se gardant de la condamner ou de la qualifier d'«agression» comme de coutume.

La Mauritanie a, quant à elle, mené «des contacts en vue de désamorcer la crise», indique sa présidence dans un communiqué publié vendredi après-midi.

«La République islamique de Mauritanie,

tout en appelant toutes les parties à faire preuve de retenue et privilégier la logique de la sagesse, appelle tous les acteurs à chercher à préserver le cessez-le-feu et à parvenir à une solution consensuelle urgente, conformément aux mécanismes des Nations unies, devant garantir les intérêts des parties et épargner à la région davantage de tension».

Dans son communiqué, la Mauritanie a évité de citer nommément le Maroc et le Polisario.

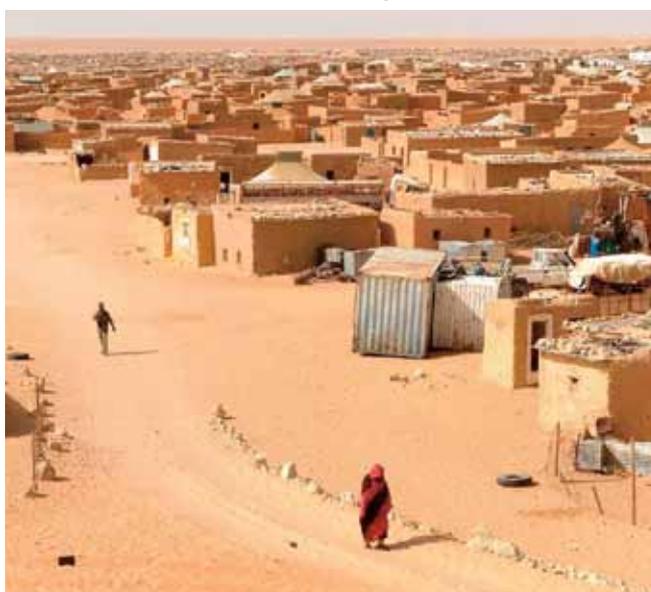
Pour sa part, le Secrétaire général de l'ONU a demandé à la Mauritanie de «jouer son rôle positif et reconnu par toutes les parties pour résoudre cette crise».

L'opération menée par les FAR pour déloger les mercenaires du Polisario a eu un effet positif immédiat sur les marchés de la capitale mauritanienne.

Les prix des fruits et légumes y ont enregistré une baisse immédiate, rapporte le site anbaa.info.

Rappelons qu'après la publication de son décret, le Polisario a adressé un ultimatum aux membres de la MINURSO leur accordant un délai de 24 heures pour quitter nos provinces sahariennes (sic).

A.E.K



Mohamed Benabdelkader : *Le Maroc soutient fermement les efforts internationaux de lutte contre le crime organisé*



Le Maroc a une ferme volonté de soutenir les efforts internationaux de lutte contre le crime organisé sous ses différentes formes, a affirmé, vendredi à Tétouan, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

S'exprimant lors d'une rencontre de communication sur "Le rôle de l'avocat dans le système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme", organisée par le ministère de la Justice en partenariat avec l'Ordre des avocats de Tétouan, il a souligné que la Constitution de 2011, qui a considéré que les conventions internationales ratifiées par le Maroc priment sur les législations nationales, témoigne de la ferme volonté du Maroc de soutenir les efforts internationaux dans le domaine de la lutte contre le crime organisé.

En consacrant ce principe constitutionnel, a-t-il poursuivi, le Maroc a pris plusieurs mesures législatives et institutionnelles pour lutter contre les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, mettant l'accent sur la volonté du Royaume de développer ces mesures et de les adapter aux nouveautés, ainsi que d'interagir avec les observations et les recommandations émises par les instances internationales et le système national.

Le ministre a, dans ce cadre, fait savoir que la politique de lutte contre les crimes de blanchiment d'argent et de financement du

terrorisme, qui sont considérés parmi les crimes les plus complexes et les plus dangereux, nécessite une approche particulière dans laquelle se mêlent les outils juridiques et institutionnels, s'intègrent les approches restrictives et celles préventives, et se coordonnent les mesures adoptées par toutes les parties concernées.

"L'avocat est appelé, aujourd'hui plus que jamais, à s'impliquer dans ce système et à remplir ses obligations juridiques, car il constitue un élément essentiel du système judiciaire et de renforcement de l'État de droit et des institutions", a affirmé le ministre, notant que le deuxième cycle d'évaluation mutuelle du système de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en 2017 a montré une évolution remarquable du système, même si quelques observations négatives ont été relevées, portant notamment sur le secteur non financier et le degré d'implication des professions juridiques et judiciaires dans ce système.

Mohamed Benabdelkader a, par ailleurs, relevé que l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF) a reçu seulement 8 déclarations de suspicion déposées par des avocats, rappelant que le Maroc est actuellement soumis à l'observation et au suivi du Groupe d'action financière.

"Il est devenu nécessaire et urgent de conjuguer les efforts des différents métiers financiers et non financiers, à travers la mise en œuvre des obligations juridiques imposées

aux professions juridiques et judiciaires, en l'occurrence le respect du devoir de vigilance, de déclaration de suspicion et de contrôle interne, conformément aux dispo-

sitions de la loi", a-t-il assuré.

Le ministre a conclu que les obligations imposées aux avocats en vertu de la loi 43.05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, promulguée en 2007, sont déterminées notamment dans le volet relatif à la conclusion et à la documentation des contrats d'achat, de vente et immobiliers ou des contrats commerciaux, affirmant sa conviction que les avocats veilleront à la mise en œuvre efficace de ces obligations, étant conscients de l'importance de ce sujet et de ses implications pour les engagements internationaux du Maroc.

Pour sa part, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tétouan, Mohamed Kamal Mehdi, a affirmé que les avocats sont impliqués dans ce système qui vise à immuniser le Maroc contre les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, soulignant que les avocats apporteront leurs observations au projet d'amendement de la loi 43.05, notamment en ce qui concerne les garanties du droit à la défense et la liberté comme droit inhérent à l'être humain, et ce en égard à leur rôle important dans ce domaine.

Il a, en outre, souligné que cette rencontre de communication vise à présenter le contenu du projet d'amendement de la loi 43.05, qui intervient suite aux développements survenus aux niveaux national et international et les transformations qu'a connues le crime organisé, qui est devenu multiforme, avertissant que le terrorisme est devenu financièrement alimenté par les recettes de ce crime au niveau international.

Cette rencontre s'est déroulée en présence notamment du premier président de la Cour d'appel de Tétouan, Mustapha El Ghazal, du procureur général du Roi près cette Cour, Rachid Khair, du président du tribunal de première instance, Abdelhadi Rouichi, du procureur du Roi près ce tribunal, Abderrahim Falah, et des représentants des métiers de la justice.

Inauguration du nouveau siège du tribunal de première instance de Tétouan

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a procédé, vendredi, à l'inauguration du nouveau siège du tribunal de première instance et de la section de la justice de la famille à Tétouan, réalisés pour un investissement d'environ 102,96 millions de dirhams (MDH).

Il a, en l'occasion, visité les différentes structures et dépendances de ce tribunal et de la section de la justice de la famille, qui ont été bâtis sur une superficie de 10.000 m², dont 13.850 m² de superficie couverte répartie sur trois niveaux.

Le tribunal de première instance comporte notamment 72 bureaux, deux salles d'archives, des salles de comparution, une salle de détention, une salle des objets saisis, 6 salles d'audience, 2 bureaux réservés aux responsables judiciaires, deux autres pour les fonctionnaires, une salle de réunion et de formation et une bibliothèque.

De son côté, la section de la justice de la famille comprend 25 bureaux, deux salles d'archives, une buvette, un espace d'infirmier, 2 salles d'audience, un espace de conciliation, et 2 bureaux pour les responsables judiciaires.

Le ministre a, par ailleurs, visité le projet de construction d'un centre du juge résident à Oued Laou, qui sera érigé sur une superficie d'environ 3.000 m², pour un investissement d'environ 8 MDH.

Il est à noter que plusieurs projets sont en cours de réalisation au niveau de la circonscription judiciaire de Tétouan, dont celui relatif à l'aménagement du centre judiciaire de Zoumi à Ouezzane pour un investissement de plus de 6,61 MDH, tandis que d'autres sont en cours d'étude, à savoir la poursuite de la construction de la section de la justice de la famille à Ouezzane, et la construction d'un centre judiciaire à Mokrisset, d'un centre du juge résident à Oued Laou, et d'un tribunal de première instance à M'diq, ainsi que les travaux du renforcement et d'aménagement du tribunal de première instance de Chefchaouen, pour un coût global de plus de 84,20 MDH.



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts :

N° AO	Objets	Estimations des couts des prestations TTC en dhs	Cautionnements provisoire en dhs	Date et heures d'ouverture des plis
59/ EXP /2020/ DPMENG	Achats de fournitures d'enseignement au profit des classes d'enseignement préscolaire relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	119 360,00 Cent dix neuf mille trois cent soixante dhs 00 cts.	1500,00 Mille cinq cent dhs	08/12/2020 à 10H00
60/ EXP /2020/ DPMENG	Achats de fournitures de bureau au profit des classes d'enseignement préscolaire relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	95 640,00 Quatre vingt quinze mille six cent quarante dhs 00 cts.	1000,00 Mille dhs	08/12/2020 à 11H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

NB :

- Le dépôt des échantillons aura lieu au plus tard le 07/12/2020 à 15h (heure limite de dépôt) au bureau des marchés.
- Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME.

N° 9893/PA



Avis d'appels d'offres ouverts

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue Ialla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivants :

Avis d'appels d'offres ouverts

sur offre des prix

N° ADO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES D'OUVERTURE	AGREMENT demandé
74/2020/INV-IFNI (Offre des prix)	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES LYCEES DU CYCLE QUALIFIANT ET COLLEGIAT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION GUELMIM OUED NOUN SIDI IFNI- PROVINCE DE SIDI IFNI (LOT UNIQUE)	7000,00 DH (SEPT MILLE DHS)	278 880,00 DHS (DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DHS TTC)	08/12/2020 A 10H00	ATTESATIONS DE REFERENCES
75/2020/INV-IFNI (Offre des prix)	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MAGHREB AL AARABI COMMUNE MESTI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	SANS	24000,00 DH (VINGT QUATRE MILLE DIRHAMS TTC)	08/12/2020 A 12H30	D14-D15-D16
76/2020/INV-IFNI (Offre des prix)	CONTROLE TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MAGHREB AL AARABI COMMUNE MESTI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	SANS	24000,00 DH (VINGT QUATRE MILLE DIRHAMS TTC)	08/12/2020 A 14H00	AUCUN
77/2020/INV-IFNI (Offre des prix)	RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MAGHREB AL AARABI COMMUNE MESTI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	SANS	18 000,00 DH (DIX HUIT MILLE DIRHAMS TTC)	08/12/2020 A 15H00	AUCUN

Avis d'appels d'offres ouverts

MAJORATION OU RABAIS

N° ADO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES D'OUVERTURE	AGREMENT demandé
78/2020/INV-IFNI (MAJORATION OU RABAIS)	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) BLOCS SANITAIRES A L'ECOLE CHARIF AL IDRISSE ET L'ECOLE DAKHLA A LA COMMUNE SIDI IFNI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	4.000,00 DH (QUATRE MILLE DIRHAMS)	281.838,00 DIRHAMS TTC (DEUX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE HUIT CENT TRENTE HUIT DIRHAMS TTC)	09/12/2020 A 10H00	ATTESATIONS DE REFERENCES

ET LA CONSULTATION ARCHITECTURALE SUIVANTE:

N° ADO	OBJET	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES D'OUVERTURE
16/2020/CA/IFNI	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MAGHREB AL AARABI COMMUNE MESTI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	1.500 000,00 DIRHAMS HT. (UN MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS HT.)	08/12/2020 A 11 H 30

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 Du règlement de consultation.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès des bureaux des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014

- pour l'AO 74/2020/INV-IFNI, les prospectus ou catalogues cachetés par le concurrent, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la direction provinciale sidi ifni, au plus tard le 07/12/2020 à 15H00 (Date et Heure limite du dépôt).

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation de chaque appel d'offre.

N° 9894/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA CULTURE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DIRECTION REGIONALE FESMEKNES
DIRECTION PROVINCIALE
DE TAOUNATE

**AVIS DE REPORT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 05/2020**

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offre ouvert sur offre de prix n°05/2020, Qui a pour objet : travaux d'aménagement du centre socio-sportif de proximité karia ba med relevant de la direction provinciale de jeunesse et sports taounate et qui a paru aux journaux libération le 05/11/2020 sous n° 9158 et altihad alichiraki le 05/11/2020 sous n°: 12.683 que la date d'ouverture de plis est reporté au : - 02/12/2020 à midi au lieu du 27/11/2020 à 11h

N° 9897/PA

تيداس، في 2020/11/05

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم الخميسات
دائرة والماس
قيادة تيداس

إعلان
بإجراء امتحانات الكفاءة المهنية لعدة مؤلفي
الجماعة الترابية لتيداس برسم سنة 2021

الجماعة الترابية لتيداس

عند الإبحار ج.ت.م.ب.1/

بناء على الظهير الشريف رقم 58-008-158 بتاريخ 04 شعبان 1377 هـ (24 أياريس 1958 م) بمشافة الظاهر الأساسي للعد الوظيفة العمومية محسوما وقع تغييره وتتميمه؛
بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85.1 صادر في 20 رمضان 1436 هـ ، الموافق لـ 7/ يوليوز 2015 المتعلق بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 14-13-14 المتعلق بالجماعات القروية؛
بناء على المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (22 يوليوز 2015) بمن نظام عام للامتحانات والامتحانات الخاصة بولوج أملاك ودرجات وماضد الإدارات العمومية، أما وقع تغييره وتتميمه؛
بناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 الموافق لـ 02 دجنبر 2005 المتعلق بتحديد شروط ترفي مؤلفي الدرجة أو الأطار، حدسما وقع تغييره وتتميمه؛
بناء على المرسوم رقم 2-05-1367 الصادر في 29 من شوال 1426 الموافق لـ 02 دجنبر 2005 المتعلق بتحديد مسطرة تقييم وتقييم مؤلفي الإدارات العمومية؛
بناء على المرسوم رقم 2-10-453 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 الموافق لـ 29 أكتوبر 2010 بشأن النظم الأساسي الخاص بهيئة المساعدين الإداريين المشتركة بين الوزارات،
بناء على المرسوم رقم 2-10-452 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 الموافق لـ 29 أكتوبر 2010 بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات،
بناء على دورية السيد وزير الداخلية عدد 691 بتاريخ 04 أبريل 2016 المتعلقة بتدبير الموارد البشرية بالجماعات القروية؛
بناء على ريس المجلس الجماعي لتيداس إلى علم كافة الموظفين القاديين لتجربة والتفويض على ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجات المعنية إلى غاية أن اختبار، أنه على الساعة التاسعة صباحا بقصر الجماعة الترابية لتيداس (قاعة الاجتماعات) سيتم إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 حسب الجدولة التالية:

الدرجة الحالية	الدرجة المتباري بشأنها	عدد المناصب	تاريخ إجراء الامتحان	آخر أجل لتقديم الترشيحات
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى	01	2020/12/16	2020/12/11
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	01	2020/12/16	2020/12/11
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	01	2020/12/16	2020/12/11

تُرسل ملفات المشاركة في الامتحان إلى السيد رئيس المجلس الجماعي، من لحة الموارد البشرية، ابتداء من اليوم الموالي لنشر الإعلان أملاه إلى غاية تاريخ آخر أجل لتقديم الترشيحات اذار إليه في الجدول أملاه وفق لتوقيت الإداري المعمول به.

N° 9896/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE GUELMIM/OUED NOUN
DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES AU RABAIS OU (MAJORATION)

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale Du Ministère De L'éducation Nationale Et De La Formation Professionnelle Et De La Recherche Scientifique D'Assa-Zag, Sis A Avenue 19 Mai A Assa, A L'ouverture Des Plis Des Appels D'offres Conformément Aux Horaires Et Prescriptions Indiqués Au Tableau Ci-Dessous :

N° AO	OBJETS	ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE EN DHS	Qualification et Classification demandée :	HEURES D'OUVERTURE DES PLS
43/2020/INV.DP-ASSA.ZAG	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DEUX BLOCS SANITAIRES AU SEIN DU LYCEE QUALIFIANT RGUIWA A ZAG DP ASSA-ZAG-AREF GON.	279 306,52 DHS	15 000,00		10H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la direction provinciale d'ASSA-ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmim Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale d'ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmim Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9895/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine
pour l'Efficacité
Énergétique
Avis d'Appel
d'Offres Ouvert
N°12/2020

Le 08 Décembre 2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace Les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres sur offres de prix pour "LA REFORME DU SYSTEME D'INFORMATION RH ENGLOBALANT LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC)". Les prestations objet du marché devront être exécutées au niveau des locaux de l'AMEE se situant à :

- Rabat : Espace Les Patios, angle avenue Benbarka et avenue Annakhil, Hay Riad;
- Marrakech : Rue El Machaâr El Haram, Issil;

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace Les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de dix mille Dirhams (10 000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage pour la solution de base est fixée à Un million deux mille dirhams toutes taxes comprises (1 002 000,00 DH TTC).

- L'estimation de la maintenance du système est fixée à Trois cent six mille dirhams toutes taxes comprises (306 000,00 DH TTC)

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-8-11 du règlement de consultation.

- Conformément à la circulaire du MEFRA N°C9/20DEPP du 31 mars

2020 concernant les mesures d'accompagnement au profit des Etablissements et Entreprises Publics pour assurer des souplesses dans la gestion pendant la période de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du coronavirus « Covid-19 » : l'ouverture des plis sera effectuée à huit clos.

N° 9898/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour
l'Efficacité Énergétique
Avis d'Appel
d'Offres Ouvert
N°18/2020

Le 08 Décembre 2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace Les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres sur offres de prix pour "L'ACCOMPLISSEMENT DE L'AMEE DANS LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SELON LA NORME ISO 14001 VERSION 2015". Cette prestation doit être exécutée au niveau des locaux de l'AMEE se situant à :

- Rabat : Espace Les Patios, angle avenue Benbarka et avenue Annakhil, Hay Riad
- Marrakech : Rue El Machaâr El Haram, Issil;

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace Les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de dix mille Dirhams (10 000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée quatre cent mille dirhams toutes taxes comprises (400 000,00 DH TTC).

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues

par les articles 4-8-11 du règlement de consultation.
- Conformément à la circulaire du MEFRA N°C9/20DEPP du 31 mars 2020 concernant les mesures d'accompagnement au profit des Etablissements et Entreprises Publics pour assurer des souplesses dans la gestion pendant la période de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du coronavirus « Covid-19 » : l'ouverture des plis sera effectuée à huit clos.

N° 9899/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour
l'Efficacité Énergétique
Avis d'Appel
d'Offres Ouvert
N°20/2020

Le 08 Décembre 2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace Les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres sur offres de prix pour "LA MAINTENANCE EVOLUTIVE, CORRECTIVE ET PREVENTIVE DU SITE WEB DE L'AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE". Les prestations objet du marché devront être exécutées au niveau des locaux de l'AMEE se situant à :

- Rabat : Espace Les Patios, angle avenue Benbarka et avenue Annakhil, Hay Riad
- Marrakech : Rue El Machaâr El Haram, Issil;

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace Les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de Dix mille Dirhams (10 000,00 DH).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Trois cent quarante-huit mille dirhams toutes taxes comprises (348 000,00 DH TTC).

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-6-10 du règlement de consultation.

- En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité parmi les pièces du dossier administratif prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349.

- Conformément à la circulaire du MEFRA N°C9/20DEPP du 31 mars 2020 concernant les mesures d'accompagnement au profit des Etablissements et Entreprises Publics pour assurer des souplesses dans la gestion pendant la période de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du coronavirus « Covid-19 » : l'ouverture des plis sera effectuée à huit clos.

N° 9900/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE BERKANE
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° Ber 35/2020

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à Douze heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de traitement des déchets de crue de la RN2 entre les PK519+000 et PK 522+000, RP 6006, Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 29 000,00 (Vingt Neuf Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 936 392,00 DH (Un Million Neuf Cent Trente Six Mille Trois Cent Quatre Vingt Douze Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de BERKANE ;

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité.

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont : Activité : B. Qualification : B-3.

Catégorie : 4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9901/PA

ETUDE MAITRE MOHAMED KARIM DOULIAZAL NOTAIRE A CASABLANCA
465 BVD AMBASSADEUR BEN AICHA
APPT 41- ETAGE 5
SOCIETE « SOMAPIM ONE » S.A.R.L

I/ Aux termes d'un acte de donation aumônière de parts sociales au rapport de Maître Mohamed Karim DOULIAZAL Notaire à Casablanca en date du 23 et 28/07/2020, enregistré à Casablanca le 17/08/2020 sous les mentions suivantes : RE 202000214371335 OR : 19116/2020, Monsieur Abdelmjid LAKHDIM fait une donation aumônière de 990 parts sociales au profit de son fils Monsieur Mehdi LAKHDIM dans la société « SOMAPIM ONE » SARL.

II/ Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société « SOMAPIM ONE » SARL, établi au rapport de Maître Mohamed Karim DOULIAZAL Notaire à Casablanca, il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation, agrément et ratification de l'acte de donation de 990 parts sociales, parts sociales par Monsieur Abdelmjid LAKHDIM au profit de son

fils Monsieur Mehdi LAKHDIM;
2- Modifications statutaires corrélatives ;
Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca le 01/09/2020, sous le Numéro : 744438.

N° 9902/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
De la Jeunesse
et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
DIRECTION REGIONALE FES - MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE DE TAOUNATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 07/2020 DPJST

Le 08 Décembre 2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministre de la culture et de la jeunesse et des sports de TAOUNATE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 07/2020 DPJST concernant : L'achèvement des travaux de construction du nouveau siège de la direction provinciale de taounate, et d'un logement de fonction dépendant de la direction provinciale de la jeunesse et des sports de taounate en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Direction Provinciale de LA JEUNESSE ET SPORT DE TAOUNATE A TAOUNATE sis à Boulevard des FAR quartier damna TAOUNATE.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à 20 000,00 DHS (Vingt milles dirhams)

• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 760000.00 DHS (Sept cent soixante mille dirhams 00 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la direction provinciale de la jeunesse et sport de TAOUNATE.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique au portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 9903/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

GAI LURON	QUI VIENT À PROPOS	CERTAIN	PÈRE DE THÉSÉE	CASSE-PIEDS	AVORTON	FÊTU EN ATTENTE	VENT FROID ET VIOLENT	LETTRES D'ARIUS	RIEN
		POSSÉSSIF							
PRATIQUE									
RÉVASSONS	PASSAGE À TABAC	TIFS RÉTIFS				GRECQUE CRIBLE		PEUPLES TURCO-MONGOLS	
							PORTEUR DE CHARGE		
RADIUM		CRACK	EN TRANSE		INUTILITÉ	PAGEOT ENVOYER AD PATRES			
RADIO									LA FIN DU JOUR
						VARIÉTÉ DE PARESSEUX			
FOURRÉ EN PANNE		IVRE	BLAIR				EN TRANSE REFUGE		
CUBE	EN VENTE SAISON		EN PANNE LETTRES D'ABBAS			TRES COURT AMAS			SUCRE
		S'EXÉCUTE PETIT RUISSEAU					PORTION DE TRIPES	FIN DE VERBE	
DÉPENDANTS									
À L'ENVERS: AVENUE			SOUFFLE						

Solution mots flechés d'hier

BOUCHE À VOIR	P	GROS SERPENT	B	EN PANNE	POULEUR	PALAIS ARABE, EN ESPAGNE	A	EN AOÛT	TRANS	TACHE OPPOSÉE DE LA CORNÉE	LUMIÈRE INTENSE ET BRÛLE
SACRILÈGE	I	CON	NO	C	L	A	S	T	E		
QUESTION DE TEMPS	Q	U	A	N	D	FAUSSE NOTE CUBE	C	O	U	A	C
EN BOUCHE FROUSSE	U	C	AMÉRICAIN	EN RODAGE	O	D	A	TIENT EN HALÈNE	A	I	L
	P	E	UR	NASE	N	E	Z	REBONDIT	VOYELLES PETIT AOÛT	E	A
À COLIFE CRACK	A	L	I	LETTRES DE CHLORIS	T	PÉRODRIET BEAUPIÈRES	A	R	A	AMANT DE PSYCHÉ	I
	A	S	A	A	F	A	G	R	I	N	E
BOX MOI	S	T	A	L	L	E	TROMPE	C	O	R	CE QUI TROUBLE LA SÉRÉNITÉ
	B	I	B	I	LETTRES DE GRENDABLE	G	N	COULE EN RUSSIE	O	N	O
ENLÈVE	E	FIN D'ANNÉE	N	LE MÊME ARGENT	I	D	TRAVAIL DE CHOIX	C	CONNU	S	U
	O	T	E	LARGE COL ARRONDI ARTICLE	B	E	R	T	H	E	CRACK
COLLINE CUBE	T	E	L	L	ÂGE	E	R	E	S	YMBOLÉ DE L'ARGENT	A
	D	E	À L'ENVERS: POULIE	A	E	R	NACRÉ	I	R	I	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahmoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORizontalement

- 1- Champ de courses
- 2- Sans queue – Pour l'ennemi
- 3- Vil – Lança
- 4- Privé d'épines – retint
- 5- Ils font feu – Préposition anglaise
- 6- Astate – D'une déesse d'Egypte
- 7- Possessif – Sut en désordre
- 8- Porte charge – Juge de chez nous
- 9- Un des Grands – Défini
- 10- Ils siègent – Page

VERTICALEMENT

- 1- Logis
- 2- La fin par la fin
- 3- Mettre – Greffe
- 4- Eté capable – Filtre vivant – Aluminium
- 5- Appel à la prière – Pensé
- 6- Fautais
- 7- Possessif – Note
- 8- Hôpital populaire – Relatif
- 9- Poussé – Sans exception – Font le lin
- 10- « Panier à salade »

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	G	R	O	S	S	O	M	O	D	O
2	L	E	V	A	I	N		N	U	S
3	A	S	E	R		D	O	T		S
4	D	E		D	I	E	U		P	E
5	I	R	I	O	N	S		C	O	U
6	A	V	A	N	T		P	R	I	X
7	T	E		I	R	R	E	E	L	
8	E		E	Q	U	I	N	E		F
9	U	N	A	U	S		E	N	T	E
10	R	O	U	E		E	S	T	E	S

Grilles de sudoku

Facile

	8	5	7	9	6	3		
			2					7
	2		3	1	8			
	7		5			4		
	9	3				5	8	
	4		8		9			
		8	9	7		1		
4			6					
		9	8	1	2	4	6	

Moyen

	4	9	2	7				3
				6	9	2		
				5				1
	6		2					8
8			6					4
5			3					7
4		7						
	5	1	6					
7			4	2	5	1		

Difficile

9	4		7			1	3	
	7			3			6	5
				5				
6						5		
		9		8		2		
		8						4
			6					
5	6			4			1	
	3	4			7		2	6

Expert

4				7	6			
		2	9					4
7	6				8			
		7						3
6	2							9
	3					7		
			1					6
	1				9	4		
			2	8				3

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	2	6	3	4	9	5	7	1
4	9	3	1	7	5	2	8	6
7	1	5	2	8	6	4	9	3
9	8	2	4	6	7	1	3	5
1	3	7	5	9	2	6	4	8
5	6	4	8	3	1	7	2	9
2	4	9	6	1	3	8	5	7
6	7	8	9	5	4	3	1	2
3	5	1	7	2	8	9	6	4

Moyen

1	3	7	9	6	8	2	5	4
5	9	4	7	2	3	8	6	1
8	2	6	4	1	5	3	7	9
4	7	8	1	3	6	5	9	2
3	6	2	8	5	9	4	1	7
9	1	5	2	7	4	6	8	3
7	8	1	5	4	2	9	3	6
6	4	9	3	8	1	7	2	5
2	5	3	6	9	7	1	4	8

Difficile

7	4	9	1	6	2	8	5	3
1	6	5	3	8	9	4	7	2
8	3	2	4	7	5	6	1	9
4	5	1	8	2	6	3	9	7
6	2	7	9	4	3	1	8	5
9	8	3	5	1	7	2	6	4
3	7	8	6	5	4	9	2	1
5	1	4	2	9	8	7	3	6
2	9	6	7	3	1	5	4	8

Expert

7	6	2	4	9	5	3	1	8
8	9	1	7	6	3	2	5	4
3	4	5	1	8	2	6	7	9
1	8	6	9	3	4	5	2	7
9	2	4	6	5	7	1	8	3
5	3	7	2	1	8	4	9	6
2	7	9	3	4	1	8	6	5
4	1	8	5	7	6	9	3	2
6	5	3	8	2	9	7	4	1

La BCP enregistre un résultat net consolidé en baisse à fin septembre

Le résultat net consolidé du Groupe Banque Centrale populaire (BCP) s'est établi à 1,4 milliard de dirhams (MMDH) à fin septembre 2020, en baisse de 47% par rapport à la même période une année auparavant. Ce résultat tient compte de l'impact du don Covid-19 sur les charges (soit 750 millions de dirhams sur les neuf mois de l'année), précise le Groupe dans un communiqué sur ses indicateurs au titre du troisième trimestre de 2020.

Le produit net bancaire (PNB) de la BCP s'est, quant à lui, élevé à 14,5 MMDH, en progression de 11,2% par rapport à fin septembre 2019. Cette performance intègre un effet périmètre lié à l'acquisition de trois nouvelles filiales au T4-2019. Hors cet impact, la croissance du PNB consolidé aurait été de 3,3%, rapporte la MAP. En Afrique subsaharienne, les filiales du Groupe continuent à performer en dépit d'un environnement économique difficile, fait savoir la même source, ajoutant que le PNB des filiales à l'international s'est affermi de 54% à fin septembre 2020, portant leur contribution au PNB consolidé à 26%.

«A périmètre constant, la croissance est tout aussi dynamique, soit +10%», note le Groupe. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2020, la BCP a opéré dans un contexte mondial particulier, marqué par la propagation de la pandémie Covid-19.

Au Maroc, comme en Afrique subsaharienne, le Groupe s'est mobilisé pour accompagner les autorités dans leurs actions visant à atténuer les impacts économiques de cette crise aussi bien sur les ménages que sur les entreprises.

Le troisième trimestre a d'ailleurs connu la reprise de l'activité, au Maroc, de plusieurs secteurs qui étaient à l'arrêt pendant la période de confinement. Dans ce contexte, la production en crédit du CPM s'est fortement bonifiée au T3 par rapport au T2-2020, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

En ligne avec une politique de provisionnement prudente, le coût du risque s'est renforcé de 73% à 4,1 MMDH, incluant un provisionnement Forward Looking en anticipation de la dégradation des conditions économiques.

Au niveau des indicateurs d'activité, le Groupe enregistre des performances honorables, en dépit du contexte sanitaire. Ainsi, les dépôts de la clientèle se sont appréciés de près de 5%, tirés essentiellement par la Banque au Maroc qui confirme sa position de leader. Pour leur part, les crédits consolidés ont reculé légèrement de 0,9%.

La production mondiale de céréales devrait se maintenir à un niveau historique cette année



La production mondiale de céréales de 2020 devrait se maintenir à un niveau historique de 2.750 millions de tonnes, a annoncé récemment l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

En dépit de la baisse annoncée de la production céréalière au cours du mois d'octobre 2020, notamment en ce qui concerne le maïs, le blé et dans une moindre mesure le riz, les dernières prévisions de l'institution onusienne indiquent qu'elle devrait dépasser de 1,6% le chiffre de 2019.

«Pour le deuxième mois consécutif, les prévisions de la FAO pour 2020 en ce qui concerne la production de céréales dans le monde ont été réduites de près de 13 millions de tonnes», a indiqué l'organisation.

Dans son dernier «Bulletin sur l'offre et la demande de céréales», l'agence explique que la révision à la baisse de ses prévisions est due essentiellement au recul attendu de la production mondiale de céréales secondaires.

Dans un communiqué, la FAO a relevé que «cette réduction de la production mondiale de céréales secondaires s'explique par des prévisions plus modestes concernant la production de maïs dans l'UE et en Ukraine, où les mauvaises conditions météorologiques continuent d'amoindrir les perspectives de rendement».

La même source indique également que les prévisions relatives à la production mondiale de blé de 2020 ont été aussi légèrement réduites en octobre dernier, souli-

gnant une diminution de près de 2,3 millions de tonnes. Elle s'est ainsi établie à 762,7 millions de tonnes, un chiffre légèrement en dessous du niveau historique de 2016.

«Ce fléchissement est largement imputable à la révision à la baisse des prévisions concernant la production en Ukraine et en Argentine où la récente période de sécheresse a eu des incidences néfastes sur les cultures», a fait savoir l'agence.

La FAO a, en revanche, prédit une augmentation de la production mondiale de riz en 2020 de 1,5% en glissement annuel pour atteindre un record inégalé de 508,7 millions de tonnes.



Les prévisions annoncent un chiffre record de 2.750 millions de tonnes, soit 1,6% de plus qu'en 2019

Selon l'organisation, «ce niveau est légèrement inférieur (0,4 million de tonnes) aux prévisions pour le mois d'octobre, étant donné que les perspectives pour l'Indonésie qui étaient un peu moins pessimistes ont été érodées par la baisse de la production au Myanmar et au Nigeria, compte tenu dans les deux cas des conséquences des mauvaises conditions climatiques sur la production des céréales secondaires».

Dans son rapport, la FAO a également annoncé que les perspectives concernant le blé d'hiver de 2021, sont globalement fortes. L'agence onusienne a dit s'attendre «à ce que la superficie ensemencée augmente face à la hausse des prix enregistrée dans plusieurs grands pays producteurs, notamment dans l'UE».

A ce propos, elle a rappelé que les cultures de blé pour l'hiver 2021 ont commencé dans l'hémisphère nord et qu'«encouragés par l'augmentation des prix, les exploitants agricoles devraient augmenter leurs surfaces cultivables dans plusieurs des principaux pays producteurs, notamment aux Etats-Unis d'Amérique où l'on pourrait assister à un rebond de la production en 2021, comparé au faible rendement de cette année», a expliqué la FAO.

Comme l'a précisé l'organisation dans son rapport, l'ensemencement du blé progresse à un rythme relativement rapide aux Etats-Unis d'Amérique, tandis que «la superficie cultivée devrait, dans l'ensemble, rester inchangée sur une base annuelle».

L'agence a toutefois prévenu que les rendements pourraient diminuer dans le cas où la baisse des précipitations se poursuit dans le sud et dans le centre de la Région des grandes plaines. C'est pareil en Russie où les faibles précipitations pourraient freiner le développement des cultures, sans oublier l'Ukraine où les superficies cultivées pourraient être inférieures à la moyenne du fait des niveaux peu élevés d'humidification des sols.

Dans son rapport, la FAO a légèrement revu à la hausse son estimation de l'utilisation totale de céréales au niveau mondial en 2020-2021, qu'elle a établie désormais à 2.745 millions de tonnes.

Selon elle, «ce chiffre représente une hausse de 1,9% par rapport au niveau de 2019-2020, qui s'explique principalement par la révision à la hausse des chiffres concernant la consommation de blé dans l'UE».

S'agissant des stocks mondiaux de céréales, il s'avère que la réduction de la production mondiale de maïs, de blé et de riz devrait se traduire par une diminution de ceux-ci, en particulier chez les principaux exportateurs.

«La FAO a abaissé de 13,6 millions de tonnes ses prévisions relatives aux stocks mondiaux de céréales à la clôture des campagnes de 2021, les établissant ainsi à 876 millions de tonnes, soit à un niveau désormais inférieur au record de 2017-2018», d'après le rapport qui annonce malgré tout une offre mondiale relativement confortable pour la nouvelle campagne.

Alain Bouithy

Le PIB national a doublé entre 2000 et 2019 pour atteindre plus de 1.000 MMDH

Le Produit intérieur brut (PIB) national a doublé entre 2000 et 2019 pour atteindre plus de 1.000 milliards de dirhams (MMDH), a fait savoir récemment le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou.

“Sur le plan macroéconomique, les investissements publics ont triplé pour atteindre 80% de taux de réalisation durant les quatre dernières années, tandis que le PIB par habitant a doublé”, a relevé M. Benchaâbou dans sa réponse suite aux interventions des groupes et groupements parlementaires lors de la séance plénière relative au projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'exercice 2021 à la Chambre des représentants.

Et de noter l'amélioration du taux de chômage qui a franchi une baisse de 13,4% à 9,2% et celui de la pauvreté qui

est passé de 15,3% à 4,8%.

Par secteurs, le ministre s'est arrêté sur les réalisations en matière de stratégies sectorielles, notamment le Plan Maroc Vert ou encore le plan d'accélération industrielle, soulignant que le Royaume a réalisé de grandes avancées grâce à ces stratégies, aussi bien en matière de création de postes d'emploi et de promotion des investissements que d'amélioration de la balance commerciale et de l'économie nationale dans son ensemble.

“L'évaluation des différentes stratégies adoptées pendant les dernières années permettrait de déduire des leçons pour les générations futures, a-t-il dit, pointant du doigt, à cet égard, les défaillances au niveau de l'infrastructure économique, constatées lors de la crise actuelle et qui nécessitent de déployer davantage d'efforts pour les combler.

Baisse de 40% de la production oléicole dans la province de Taounate

La production d'olives prévue, durant la campagne agricole 2020-2021, dans la province de Taounate serait de l'ordre de 140.000 tonnes, soit une baisse de 40% par rapport à la saison dernière.

La culture de l'olivier au niveau de la province couvre une superficie totale d'environ 150.000 hectares, ce qui représente environ 83% de la superficie des arbres fruitiers dans la province et 20% de la superficie d'oliviers au niveau national, selon la direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Taounate. Elle produit en moyenne plus

de 200.000 tonnes par an, soit un rendement de 15 quintaux par hectare dans les zones bour rurales et de 30 dans les zones irriguées, ajoute la même source, précisant que ce volume reste “faible” par rapport aux potentialités de la province.

S'agissant des unités de valorisation dont dispose la province, la DPA fait état de 1.500 unités traditionnelles, 27 unités semi-modernes et 40 unités modernes pour l'extraction d'huile, ainsi qu'une unité pour la production d'olives de table.

55 réunions des commissions parlementaires de la Chambre des représentants pour l'examen du PLF 2021

Habib El Malki : Le projet intervient dans une conjoncture nationale et mondiale exceptionnelle marquée par des répercussions néfastes de la Covid-19 sur l'économie

Les commissions de la Chambre des représentants ont tenu 55 réunions pour l'examen du projet de loi de Finances (PLF) de l'exercice 2021, adopté à la majorité en séance plénière vendredi. Les réunions tenues correspondent à l'équivalent de 198 heures de travail, a indiqué la Chambre dans un communiqué, précisant que 185 amendements ont été présentés au sein de la commission des finances et du développement économique, dont 49

ont été acceptés parmi eux plus de 40% émanent de l'opposition.

Pour la première fois dans l'histoire de l'institution législative, les travaux des commissions parlementaires dédiés au PLF ont été diffusés en direct sur le site web de la Chambre des représentants ainsi que sur les réseaux sociaux afin de mieux rapprocher l'action parlementaire des citoyens et de favoriser leur interaction avec les députés.

Le débat sur ce texte a été marqué par une riche contribution des membres de la première Chambre, notamment grâce aux discussions et aux propositions d'amendements, sachant que les débats parlementaires ont été axés sur nombre de questions d'actualité, comme la contribution de solidarité.

Les membres de la Chambre ont appelé à la généralisation de la couverture sanitaire, à la réforme du système éducatif, à l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens et à la lutte contre la précarité. Il s'agit aussi de venir en

aide à l'entreprise marocaine, de créer des postes d'emploi, de surmonter les répercussions de la pandémie de Covid-19 et de consolider le tissu économique.

A l'occasion du débat sur le PLF 2021, le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a relevé que le projet intervient dans une conjoncture nationale et mondiale exceptionnelle, marquée par des répercussions néfastes de la Covid-19 sur l'économie en particulier, affirmant que la vision perspicace de S.M le Roi Mohammed VI a permis dès l'apparition de l'épidémie la mise à profit de nouvelles opportunités pour le Royaume.

Ce texte repose sur trois orientations majeures, à savoir l'accélération de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale, le lancement de la première phase de la généralisation de la couverture sociale, à partir de janvier 2021, et le renforcement des bases de l'exemplarité de l'Etat et l'optimisation de son fonctionnement.

Le PLF 2021 retient des hypo-



thèses reposant principalement sur une récolte agricole estimée à 70 millions de quintaux, un prix moyen du gaz butane estimé à 350 dollars la tonne et un taux de croissance hypothétique de 4,8%, tandis que le déficit budgétaire est estimé à 6,5% du PIB.

A l'issue de la séance plénière, les chefs de groupes et groupements parlementaires ont exprimé leur soutien à l'opération salvatrice

menée par les Forces Armées Royales (FAR) et qui a permis de déloger les milices du “Polisario” du point de passage entre le Maroc et la Mauritanie (El Guerguarat), à travers la mise en place d'un cordon de sécurité en vue d'assurer le flux des biens et des personnes, conformément aux Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des FAR.



198 heures de travail et 185 amendements présentés

La Bourse de Casablanca boucle la semaine en bonne mine

Malgré un démarrage dans le rouge, la Bourse de Casablanca a clôturé ses échanges, vendredi, en bonne mine, le Masi, gardant son optimisme à la faveur de la bonne tenue des grandes capitalisations, notamment Itissalat Al-Maghrib (+1,11%), Attijariwafa Bank (+1,27%), LafargeHolcim Maroc (+0,20%) et Bank Of Africa (+0,49%). Au terme de la dernière séance de cette semaine, le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action a pris 0,52% à 10.657,54 points, et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu a gagné 0,54% à 8.673,07 points, rapporte la MAP.

S'agissant des indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 s'est apprécié de 0,34% à 9.531,56 points et le FTSE Morocco All-Liquid a avancé de 0,59% à 9.201,64 points.

L'indice de référence Environnement, Social et Gouvernance (ESG) “Casablanca ESG 10” a gagné, quant à lui, 0,57% à 819,43 points.

Sur les 10 meilleures capitalisations de la place casablancaise, seule la BCP a clôturé dans le rouge (-0,55%), affaiblie par la publication d'un résultat net consolidé de 1,4 milliard de dirhams (MMDH) au terme des neuf premiers mois de 2020, en baisse de 47% par rapport à la même période une année auparavant, due à l'impact du don Covid-19 sur les charges (750 millions de dirhams MDH).

En outre, les titres de Ciments du Maroc et Afrika Gaz sont restés inchangés.

Sur le plan sectoriel, l'indice des “Services de Transport” a affiché la meilleure performance de la journée, porté par son unique titre Sodep-Marsa Maroc. En

deuxième position, le secteur des “Télécommunications” a enregistré un gain de 1,11%, suivi de celui d’“Electricité” (+0,95%) et des “Sociétés de financement et Autres activités financières” (+0,92%).

Le secteur des “Mines” a pris 0,91%, grâce à SMI (+1,81%) et Managem (+1,31%), alors que l'indice des “Banques” s'est apprécié de 0,58%, profitant de la bonne orientation d'Attijariwafa Bank, Bank Of Africa et BMCI (+0,18%). CIH et CDM sont restés inchangés.

A la baisse, le secteur des “Sociétés de placement immobilier” a cédé 1,24%, celui de la “Chimie” a abandonné 0,92% et celui des “Ingénieries et Biens d'équipement industriels” a lâché 0,71%.

Mieux que la veille, le volume global des échanges de titres a atteint près de 85,83 millions de dirhams (MDH), réalisé entièrement

sur le marché central et dominé par les transactions portant sur Attijariwafa Bank (39,19 MDH), Itissalat Al-Maghrib (8,01 MDH), Bank Of Africa (7,36 MDH) et BCP (5,25 MDH).

La capitalisation boursière s'est chiffrée, quant à elle, à plus de 551,3 milliards de dirhams (MMDH).

Les plus fortes hausses ont été réalisées par Stroc Industrie (+4% à 14,05 DH), Sonasid (+3,57% à 235 DH), Colorado (+3,23% à 48 DH), Stokvis Nord Afrique (+3,02% à 11,24 DH) et Salafin (+2,89% à 499 DH).

Les plus fortes baisses ont été accusées par Delattre Levivier Maroc (-3,97% à 31,23 DH), Zellidja S.A (-1,99% à 77,43 DH), Fenie Brossette (-1,98% à 41,17 DH), Réalisations mécaniques (-1,96% à 152,20 DH) et Mutandis SCA (-1,85% à 220 DH).

En temps de pandémie, la lecture comme moyen d'évasion d'une réalité angoissante



A l'heure où la pandémie est sur toutes les lèvres, chaînes TV, ondes de radios et pages de réseaux sociaux, il est difficile de ne pas suivre l'actualité marquée entre autres par les chiffres inquiétants de la pandémie. Sauf pour ceux, entre autres, qui ont la chance de pénétrer dans la "bulle d'évasion littéraire", fuyant une réalité angoissante et laissant les récits emporter leur imaginaire vers d'autres lieux fantastiques.

Qu'il soit historique, réaliste, d'aventure, d'amour ou policier, le roman emporte ses lecteurs vers d'autres horizons, loin du quotidien oppressant des statistiques faisant état du nombre de cas, des débats houleux sur l'efficacité de tel ou tel traitement ou des théories complottistes de certains.

A peine le livre ouvert et le prologue entamé que le lecteur est doré et déjà emporté par une vague d'imagination et de dépaysement.

Lorsque l'intrigue se déroule dans un environnement méconnu, cela favorise l'imagination du bouquinier, mais quand il s'agit d'un contexte familier, il est plus facile de s'y identifier et de partager les sentiments de compassion, de joie, de tristesse, de colère ou d'indignation avec les personnages fictifs ou réels.

L'interprétation du livre reste propre à chacun, et pour certaines personnes c'est une "source" d'évasion,

tandis que pour d'autres il s'agit d'une nouvelle réalité. Quoi qu'il en soit, l'histoire, la nouvelle, le récit, le roman ou l'autobiographie sont des moyens d'échapper à la réalité et de distraire le quotidien le temps de quelques heures. De même, s'il est actuellement difficile de voyager en cette période de crise, nulle inquiétude! Le lecteur pourra, au fil des pages et sans même bouger de son fauteuil, parcourir le monde et découvrir de nouveaux horizons. Ainsi, il ira à Tanger auprès de Tahar Ben Jelloun, Meknès avec Leila Slimani, Paris en compagnie d'Emile Zola, Naples avec la mystérieuse Elena Ferrante ou encore parcourir la "Terre du Milieu" grâce à l'incontournable J. R. R. Tolkien.

Voyager dans le temps est également possible. Car quoi de mieux qu'un livre historique pour la découverte d'un passé oublié, de traditions enterrées et de faits égarés en compagnie, à titre d'exemple, de Fatima Mernissi, Fouad Laroui, Ken Folett ou encore Robert Merle?

"Pendant la période de confinement et aujourd'hui encore, j'ai trouvé en la lecture un moyen d'évasion", a déclaré à la MAP Souad, une enseignante quinquagenaire et fidèle lectrice. "Il s'agit pour moi du meilleur moyen de m'évader, ne serait-ce que pour quelques heures, de l'angoisse perpétuelle de la Covid-19", a-t-elle

estimé, ajoutant : "sentir les feuilles de papier entre mes doigts et tourner les pages au fur et à mesure du récit provoquent en moi un sentiment de zénitude et un apaisement que je ne saurais décrire". Lorsque Souad plonge dans son roman, elle en oublie l'atmosphère pesante où se mêlent peur de la contamination et nouvelles contraintes quotidiennes. Dans sa Pile à Lire (PAL), on trouve des romans fantastiques, classiques, romantiques et d'histoire. A peine son choix fait, Souad est transportée dans un océan d'images et de rêveries. "Le confinement a été pour moi l'occasion de sortir de ma zone de confort en termes de littérature. Car si j'ai toujours adoré les courants littéraires du XIX^{ème} siècle tels le romantisme, le réalisme ou le naturalisme, j'ai souvent eu du mal avec le surréalisme", a déclaré la lectrice. Cette période de "vide" a été pour elle une occasion sans pareil de découvrir des essais de Breton, Aragon ou Peret.

Nadia, banquière à la retraite, a quant à elle trouvé en cette conjoncture exceptionnelle une occasion de redécouvrir le livre qui a ouvert la voie à Albert Camus pour recevoir le prix Nobel de littérature : "La peste".

Ce "chef d'œuvre" tel qu'elle le qualifie lui a permis de voir la situation actuelle d'un autre angle. "La peste de Camus raconte sous forme de chronique la vie des habitants pen-

dant une épidémie de peste qui les a coupés du monde extérieur", a-t-elle raconté, indiquant qu'il s'agit d'une situation "semblable à la nôtre", avec pour seule différence, que le monde entier est touché et non uniquement Oran. Elle rappelle cette citation de Camus : "Beaucoup, cependant, espéraient toujours que l'épidémie allait s'arrêter et qu'ils seraient épargnés avec leur famille. En conséquence, ils ne se sentaient encore obligés à rien". Une telle citation garde tout son sens à l'heure actuelle et tout un chacun est bel et bien concerné par cette épidémie meurtrière, a-t-elle soutenu. Par ailleurs, au plus fort de l'épidémie de nombreux auteurs et intellectuels marocains ont publié un ouvrage collectif intitulé "Ce que nous vivons, réflexions autour de la pandémie de Covid-19" aux éditions La croisée des Chemins.

Cet ouvrage regroupe plus d'une trentaine de réflexions, sous formes d'articles, de nouvelles et de dessins axés sur la Covid-19. Certaines portent sur ce qui a été vécu par les populations du Maroc et du monde, d'autres sur l'avenir incertain post-pandémie.

Si la lecture libère les mordus de littérature, l'écriture et l'expression littéraire libèrent ces intellectuels, qui à travers les pages de l'ouvrage décrivent une réalité sanitaire inquiétante et un futur plein d'incertitude.

Le Goncourt sera remis le 30 novembre



Le Goncourt, prestigieux prix littéraire français qui devait être remis le 10 novembre, sera finalement le 30, avec l'espoir que les librairies soient alors rouvertes ou sur le point de rouvrir, a annoncé le jury vendredi.

“Les académiciens Goncourt se sont réunis ce vendredi 13 novembre au matin par visioconférence et, suite aux propos du Premier ministre de la veille, annoncent qu'ils proclameront le prix Goncourt 2020 lundi 30 novembre”, a indiqué l'Académie Goncourt dans un communiqué.

Jeudi, le chef du gouvernement Jean Castex a laissé entrevoir la possibilité

d'une réouverture des commerces “non essentiels” à partir du 1er décembre. Les académiciens Goncourt ont souhaité anticiper une issue heureuse pour les libraires.

“Tous tiennent à ce que chacune et chacun puisse acheter des livres pour les fêtes de fin d'année. Cette date du 30 novembre, qui devrait précéder - enfin - la réouverture essentielle des librairies, permettra aux libraires d'être approvisionnés à temps”, ont-ils ajouté.

Le 29 octobre, à la veille du début d'un deuxième confinement qui signifiait l'obligation pour les libraires de fermer leur porte, l'Académie Goncourt avait in-

diqué qu'elle le reportait “à une date indéterminée”. “Pour les académiciens il n'est pas question de le remettre pour qu'il bénéficie de d'autres plateformes de vente”, avait-elle dit.

D'autres prix ont suivi cette ligne, comme le Renaudot, traditionnellement remis le même jour, ou l'Interallié, ainsi que le Goncourt des lycéens. Mais certains ont préféré maintenir leur date. Le Femina et le Médicis par exemple ont été remis respectivement les 2 et 6 novembre.

Les libraires ont le droit de vendre par correspondance ou sur leur pas de porte des ouvrages précommandés.

Bouillon de culture

Ahmed Souhoum

Haj Ahmed Souhoum, un maître du Melhoun au Maroc, est décédé jeudi à Salé à l'âge de 84 ans des suites d'une longue maladie, apprend-on auprès de sa famille.

Né en 1936 dans la ville de Fès, feu Haj Ahmed Souhoum est considéré comme l'un des plus grands poètes du Melhoun durant la deuxième moitié du siècle dernier, ayant consacré sa vie à faire connaître cet héritage artistique qui a eu un grand impact sur la chanson et le théâtre marocains.

Le défunt a intégré, au début des années soixante, la Radio nationale où il a produit un ensemble d'émissions radiophoniques et télévisées comme “Avec le patrimoine” et “la littérature populaire”, comme il a contribué à enrichir le répertoire musical du Melhoun par plusieurs poèmes.

Dans le cadre de l'encyclopédie du Melhoun, publiée par l'Académie du Royaume du Maroc, le 11ème recueil a été dédié aux poèmes du regretté qu'il avait produit durant plus de 60 ans.



Bantunani présente à Marrakech son nouvel album “Perspectives”



L'artiste franco-congolais Bantunani, alias Michel Nzau Vuanda, a présenté samedi soir, à Marrakech, son dernier album “Perspectives”, dans lequel il a collaboré avec des artistes marocains et s'est inspiré du folklore marocain.

Lors d'une rencontre avec la presse, Bantunani a présenté trois titres de l'album (“Rising Song”, “Aïcha Kendisha” et “Casablanca”), dans lesquels il a collaboré avec Maïlem Abdenebi El Meknassi et les artistes du conservatoire Al Fida à Casablanca. En artiste nomade qui parcourt les cités en quête de nouveaux musiciens et de nouvelles sonorités et fusions, Bantunani s'est inspiré du folklore et de la culture marocaine, à l'instar de la chanson “Aïcha Kendisha”. Plusieurs clips de l'album ont été tournés au Maroc.

Lorsque Bantunani s'est confiné pendant un mois à Casablanca, il a pris le temps pour redécouvrir la capitale économique dans “l'errance des nuits”. Un titre de l'album sera dédié à cette ville marocaine. En composant “Perspectives”, cet artiste a voulu s'extirper du confinement. Cet opus est un voyage qui plonge le mélomane à la recherche

du temps perdu où chacun des 15 titres est une pause pensive. L'album porte un message qui pousse au dépassement de l'angoisse et de la déprime engendrée par le confinement et la propagation de la pandémie.

Cet album, le douzième de l'artiste, est marqué de l'empreinte musicale de Bantunani : un rythme énergique et dansant dès les premières notes, un groove afro funky qui emporte les mélomanes dans des tourbillons discos, et une omniprésence de la basse, qui fait vibrer le cœur et trembler le corps.

D'un point de vue esthétique, l'album se veut une représentation de la profondeur, un paysage vu à distance, la sensation de notre espace et du son. En même temps qu'il scrute le passé, l'album envisage l'avenir et ouvre de nouvelles perspectives. Chaque titre parle avec sa propre identité, sa propre thématique qu'il puise dans l'observation du monde ou des mondes sous le prisme du groove trotteur. Le romantisme n'est plus, le monde se décompose et devient terne dans ses excès de violence et d'injustice.

L'artiste s'interroge sur notre capacité à l'émerveillement, comme dans le

titre “Another Place” qui est un hymne à l'enfance et à l'affection maternelle. Dans les titres “Casablanca” et “Sunday can wait”, Bantunani esquisse un étrange swing macabre dans une solitude nocturne où la mort se cache. Il faut donc entendre par “Sunday can wait” que non seulement le dimanche mais la mort aussi peuvent attendre. L'album est sorti deux ans après le succès éclatant de “Moonkinjazz” qui fut salué par les critiques et les radios. Dans sa recherche du son absolu, “Bantunani” a collaboré avec les meilleurs ingénieurs de son, dont James Auwarter, son fidèle mixer Sefi Carmen et le légendaire Philippe Larsen. Entre Kinshasa, Paris, Londres et Casablanca, Bantunani brasse les sonorités autour de ses racines congolaises mais c'est avant tout avec ses enfants qu'il travaille le plus.

Ces Mininanis comme on les surnomme sont issus du conservatoire et ont parcouru les scènes avec leur père. A rappeler que la tournée de son nouvel album “Perspectives” est annoncée pour mars 2021. L'artiste a ainsi programmé de se produire respectivement à Kinshasa, Paris, Fès, Madrid, Casablanca et Bruxelles.

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports

المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والرياضة
والشباب والرياضة
المديرية الجهوية
الدار البيضاء
مديرية إقليم برشيد

Direction Régionale de Casablanca-Settat
Direction Provinciale de Berrechid

AVIS RECTIFICATIF DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N°01/2020

Il est porté à la connaissance des concurrents désirant de participer à l'appel d'offres ouvert de la consultation architecturale N°01/2020 : **relatif aux ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'un CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE A BERRECHID.** Publier a Libération du Lundi 9 novembre 2020. Sous N° 9160 est rectifié comme suit :

- Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de **5 650.000,00 dh (cinq million six cent cinquante mille Dirham hors taxes)**

Au lieu de

- 6 000 000,00 dhs HT (six millions dirhams hors taxe).**

Le reste sans changement

N° 9828/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX-N°:53/INV/2020 (Séance publique)

Le 08/12/2020 à 10Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux d'aménagement des terrains de sports au lycée qualifiant BEN AABBAD relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :**

- Lot N°1 : Aménagement des terrains.
- Lot N°2 : Aménagement de la piste athlétique et éclairage.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des travaux dhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
1	41 000.00	Quarante et un mille dirhams.	2 679 578.16	Deux millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit dirhams seize cts
2	22 000.00	Vingt deux mille dirhams	1 448 670.00	Un million quatre cent quarante-huit mille six cent soixante-dix dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	4

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.18	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9829/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX-N°:54/INV/2020 (Séance publique)

Le 08/12/2020 à 11Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux de construction de neuf (09) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des travaux dhs TTC	
En Chiffres	En lettre	En Chiffres	En lettre
31 000.00	Trente et un mille dirhams	2 015 814.00	Deux Million quinze Mille huit cent quatorze Dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9830/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX-N°: 55/INV/2020 (Séance publique)

Le 08/12/2020 à 12 Heures, il sera procédé dans le bureau des appels d'offres de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux d'aménagement et de réhabilitation de quatorze (14) salles de classes du préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des travaux dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
3 000.00	Trois Mille Dirhams	193 221.70	cent quatre vingt treize mille deux cent vingt et un dirhams soixante dix centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état «www.marchespublics.gov.ma».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.18	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9831/PA

UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA
LA PRÉSIDENCE
 Avis d'appel d'offres ouvert N° 161/UH2C/2020 (Séance publique)
 Le 10/12/2020 à 09h30, Il sera procédé, à la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 161/UH2C/2020 dont l'objet est L'Acquisition de Matériels Scientifiques et Informatiques au profit de l'Ecole Normale Supérieure, en deux lots
 Lot n°1 : Matériels Scientifiques.
 Lot n°2 : Matériels Informatiques : Baie de stockage.
 Le dossier d'appel d'offres est à télécharger exclusivement sur le portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à :
 Lot n°1 : 30 000,00 DH
 Lot n°2 : 20 000,00 DH
 Les estimations, du maître d'ouvrage, des coûts sont fixés:
 Lot n°1 : 701 000,00 DH TTC
 Lot n°2 : 599 760,00 DH TTC
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.
 La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés, contre récépissé, au Service des Affaires Économiques de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca au plus tard le 09/12/2020 avant 16h00.
 Les concurrents peuvent :
 • Déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre du Service des Affaires Économiques de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca;
 • Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
N° 9834/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/INDH / 2020
 Le 10 / 12 / 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour :
ÉQUIPEMENT DE CINQ (05) ÉTABLISSEMENTS DE LA PROTECTION SOCIALE DAR TALIB DANS LES COMMUNES SUIVANTES : FOKRA, BNI KHLEF, BENI SMIR , KASBAT TROUCH ET OULED GOUAOUCH DANS LA PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier de l'Appel D'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 -Le cautionnement provisoire est fixé à Trente Mille Dirhams (30.000,00 DH)
 -L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

un million six cent trente-six mille quatre cent soixante-seize dirhams TTC (1 636 476,00 DH TTC).
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés /DBM/SG/Province De Khouribga ;
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les Échantillons et le schéma, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef de la division de l'action social relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga au plus tard le : 09 / 12 / 2020 à 10 H

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
N° 9835/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Direction des Domaines de l'Etat
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 12/DDE/DSI/2020
 Le 10 Décembre 2020 à 10 Heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour la maintenance de l'Appliance FORMANAGER installé au niveau de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

Mille Trois Cent (1300,00) Dirhams.
 L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme TTC de Quatre Vingt Douze Mille Quatre Cent (92400,00) Dirhams TTC ;
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 1. Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
 2. soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
 3. Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat ;
 4. soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 9836/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE D'EL KELLA DES SRAGHNA
 COMMUNE D'EL KELLA DES SRAGHNA
 DIRECTION DES SERVICES
 Division des affaires administratives financières et juridiques
 Service des ressources financières

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°05/2020

Le 06/12/2020 à 11 heures du matin, il sera procédé au siège de la Commune d'EL KELLA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel concernant la vente des objets mis en fourrière non retirés dans le délai imparti comme suit :

N°	Objet	Nombre	Immatriculation	Caution provisoire	Mode de vente	Observation
1	Mitsubishi	1	31 140	30.000,00 Dhs	Un seul lot	NE SONT PAS BONNES POUR UTILISATION
2	Renault 25	1	99460 + 6			
3	Mercedes 200	1	18243 1			
4	Volkswagen PASSAT	1	35115 11			
5	Mercedes 250	1	13938 + 1			
6	BMW	1	41968 + 1			
7	RENAULT 18	1	7199 16			
8	FORD TRANSIT	1	29949 159			
9	FIAT DOBLO	1	1593506			
10	CIS	1	1646326			
11	MERCEDES 220	1	50 86987			
12	ROVER	1	43455 + 6			
13	PEUGEOT 1000	1	15 12101			
14	PEUGEOT 1000	1	15 37782			
15	PEUGEOT J5	1	31 13202			
16	OPPEL	1	57 19047			
17	MERCEDES 307	1	50 13383			
18	Iveco	1	NON IMMATRICULE			
19	Iveco	1	61223 120			
20	Uno fiat	1	30173 12			
21	MERCEDES	1	2715 124			
22	Renault trafic	1	45886 18			
23	Poelain	1	NON IMMATRICULE			
24	TRACTEUR Ferguson	1	29 950 1			

I) Motos dépassant le délai imparti : vente en un seul lot

N°	Objet	Nombre	Date de mise en fourrière	Caution provisoire	Mode de vente	Observation
1	I.Motos	138	Non retirés Avant 30/09/2020	30.000,00 Dhs	Un seul lot	sans carte grise sans carte grise
2		20	ne sont pas bonnes pour utilisation			
Total		208				

II- CHARIOT A MAIN :

Objet	Nombre	Date de mise en fourrière	Caution provisoire	Mode de vente	Observation
CHARIOT A MAIN	26	30/09/2020	1000,00 Dhs	Un seul lot	

III- Objets mobiliers et matériaux hors services

Objet	Nombre	Date de mise en fourrière	Caution provisoire	Mode de vente	Observation
CHAISES EN PLASTIQUES	34	30/09/2020	500,00 Dhs	Un seul lot	
TABLES	05				

I) Dossier administratif :

- 1) Demande
- 2) Photocopie de la C I N
- 3) Cahier de charge légalisé
- 4) Le récépissé de cautionnement provisoire

II) Dossier financier

- 1) Acte d'engagement
- Le soumissionnaire emportant l'offre doit payer le montant de la vente à séance tenante plus 10%.

ORSE&CATON : Pour plus d'information, veuillez contacter la Division des ressources financières.
<http://www.marchespublics.gov.ma>

N° 9832/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation nationale,
 de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
 مكنات الدولة المغربية للتعليم العالي والبحث العلمي

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 48 IUH2C/2020
 (Séance publique)

Le 08/12/2020 à 12h30min, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca (sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 48 IUH2C/2020 concernant l'achat de matériel scientifique au profit de l'Université Hassan II de Casablanca « dans le cadre des PPR » en 12 lots :

Désignation	Cautionnement Provisoire en dhs	Estimation en dhs (TTC)
Lot 1 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté des Sciences Ain Chok Casablanca	8 500,00	750 000,00
Lot 2 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté des Sciences Ain Chok Casablanca	6 500,00	550 000,00
Lot 3 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia	3 000,00	260 000,00
Lot 4 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia	1 600,00	139 000,00
Lot 5 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia	5 000,00	395 800,00
Lot 6 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté des Sciences et Techniques de Mohammedia	4 500,00	380 250,00
Lot 7 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté de Médecine et Pharmacie de Casablanca	1 800,00	144 000,00
Lot 8 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté de Médecine et Pharmacie de Casablanca	100,00	8 400,00
Lot 9 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté de Médecine et Pharmacie de Casablanca	1 000,00	90 000,00
Lot 10 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté de Médecine et Pharmacie de Casablanca	200,00	18 000,00
Lot 11 : Achat de matériel scientifique pour la Faculté de Médecine et Pharmacie de Casablanca	2 300,00	192 000,00
Lot 12 : Achat de matériel scientifique pour l'Ecole Supérieure de Technologie de Casablanca	8 000,00	700 100,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du bureau du service économique de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'adresse sus-indiquée. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service des affaires économiques et financières de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

* La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés au bureau du service économique de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'adresse sus-indiquée au plus tard le 07/12/2020 avant 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9833/PA

« DELTRIAN AFRICA » S.A.R.L SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100 000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : 17, PLACE PASTEUR RESIDENCE PASTEUR BUILD ETAGE 7 APT 2- CASABLANCA CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 12/10/2020, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : * DELTRIAN AFRICA * S.A.R.L
OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger :

- L'Achat, la fabrication et la vente de filtres à air pour l'industrie et de solutions de développement en filtration ;
- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériels, appareils et produits de filtration, de conditionnement d'air et de maintenance de tous appareils ou installations de filtration, de conditionnement et de tous appareils mécaniques, électriques, électroniques, ainsi que les pièces détachées et matières s'y rapportant.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou complémentaires.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 17, Place Pasteur résidence Pasteur Build Etage 7 Apt 2

Les associés effectuent l'apport en numéraire, à savoir :

- * La Société DELTRIAN INTERNATIONAL, la somme de Soixante dix mille dirhams 70 000,00 DHS
- * La Société RC PRODUCT, la somme de Trente mille dirhams 30 000,00 DHS

Soit au total la somme de Cent mille dirhams 100 000,00 DHS

DUREE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE : Du 01 JANVIER au 31 DECEMBRE de chaque année.

GERANCE :

- Monsieur Jürgen-Guido ALEXIUS
- Monsieur Abdelkrim SENTISSI

La société sera engagée par la signature séparée des deux cogérants.

BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 12/11/2020 sous le n°753869

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant

N° 9837/PA

« KC AND CO » S.A.R.L. SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 10 000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : Rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 5ème Etage, N°22 Palmiers - Casablanca CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 20/10/2020, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : * KC AND CO * S.A.R.L
OBJET : La société a pour objet :

- La confection et la vente de vêtements et articles de puériculture ;
- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son développement ou son extension.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 5ème étage, N° 22 Palmiers - Casablanca.

Les associés effectuent l'apport en numéraire, à savoir :

- Madame Kenza LEBBAR : 5 000,00 DHS
- Madame Chama RONDA : 5 000,00 DHS

Soit au total la somme de dix mille dirhams 10 000,00 DHS

DUREE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE : Du 01 JANVIER au 31 DECEMBRE de chaque année.

GERANCE :

- Madame Kenza LEBBAR
- Madame Chama RONDA

La société sera engagée par la signature séparée des deux cogérants.

BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 12/11/2020 sous le n°753869

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant

N° 9838/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

Le 15/12/2020, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

- 19/2020/BP à 11 h

Travaux de construction d'un espace pour la production et la commercialisation des produits de l'artisan à la CT Sidi Rahal-province El kelaa des Sraghna

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :130 000,00 DHS (Cent trente Mille DHS).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de :5.215.632.000dhs (Cinq million deux cent quinze mille six cent trente-deux Dhs)

Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna
- 2-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.
- 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- 4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.-Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

- Secteur : A-Classe :3-Qualification exigées : A1-A2-

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 9839/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
DIRECTION REGIONALE RABAT-SALE - KENITRA
DELEGATION DE RABAT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 02/2020

Le 08/12/2020 à 10 Heure, il sera procédé dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la Préfecture de Rabat, 13 Avenue Jean Jaurès cité les orangers Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour la maintenance des installations techniques et du matériel médico-technique des établissements relevant de la Délégation de Ministère de la Santé à la Préfecture de Rabat en quatre lots séparés :

- Lot n°1 : Prestations de maintenance préventives et correctives des équipements dentaire.
- Lot n°2 : Prestations de maintenance préventives et correctives des équipements de stérilisation.
- Lot n°3 : Prestations de maintenance préventives et correctives des équipements de radiologie.
- Lot n°4 : Prestations de maintenance préventives et correctives des installations

technique (chambre froide) et du matériel de conservation de vaccins (armoires frigorifiques)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Préfecture de Rabat, 13 Avenue Jean Jaurès Cité les Orangers Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n°1 : montant du cautionnement provisoire : six mille dirhams (6.000,00 DH)
 - Lot n°2 : montant du cautionnement provisoire : huit mille dirhams (8.000,00 DH)
 - Lot n°3 : montant du cautionnement provisoire : trois mille dirhams (3.000,00 DH)
 - Lot n°4 : montant du cautionnement provisoire : trois mille cinq cent dirhams (3.500,00 DH)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé comme suit :
- Lot n°1 : estimation des coûts des prestations : cent cinquante et un mille deux cent dirhams Toutes Taxes Comprises (151.200,00 TTC)
 - Lot n°2 : estimation des coûts des prestations : cent quatre vingt deux mille quatre cent dirhams Toutes Taxes Comprises (182.400,00 DH TTC)
 - Lot n°3 : estimation des coûts des prestations : soixante dix neuf mille six cent quatre vingt dirhams Toutes Taxes Comprises (79.680,00 DH TTC)
 - Lot n°4 : estimation des coûts des prestations : soixante neuf mille six cent dirhams Toutes Taxes Comprises (69.600,00DH TTC)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyé, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposé contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à préfecture de Rabat, 13 Avenue Jean Jaurès Cité les Orangers Rabat ;
 - Soit déposé par voie électronique dans le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est prévu une visite des lieux le 26/11/2020 à 10 heure.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 9840/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :53/2020/INDH/PAZ

Le 08 Décembre 2020 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :CONSTRUCTION DE DAR TALIB A LA C.T.AZILAL, PROVINCE D'AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Huit mille dirhams, 00 Cts (8.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent soixante quatorze mille sept cent six dirhams, 00 Cts (374.706,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décretdu décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9842/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 64/2020/BG/PAZ

Le08Décembre 2020 à 12 heures, il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Travaux de démolition des Mosquées à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Troismilledirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Cent quarante-huit mille cinq cent soixante dirhams, 00 Cts (148.560,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décretn° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013)relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9841/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :63/2020/INDH/PAZ

Le 08Décembre 2020 à 10 Heures il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :Travaux d'aménagement extérieurs de dar Talib à la C.T Ait Majden, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Huit mille dirhams, 00 Cts (8.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent soixante quatorze mille sept cent six dirhams, 00 Cts (374.706,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décretdu décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9843/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :64/2020/BG/PAZ

Le08Décembre 2020 à 12 heures, il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Travaux de démolition des Mosquées à la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Troismilledirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Cent quarante-huit mille cinq cent soixante dirhams, 00 Cts (148.560,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décretn° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013)relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9843/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 65/2020/C.A.S/PAZ
Le 09 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire général de la Province d'Azilal l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Construction des salles de classe à la commune territoriale Ait Abbas, Province d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans : Quinze dirhams (15,00 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille quatre cent dix-huit, 00 Cts (8.400,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : Quatre cent vingt mille dirhams, 00 Cts (420.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N/B : Cet appel d'offres ouvert est réservé à la petite et moyenne entreprise
N° 9844/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° :66/2020/INDH/PAZ
Le 09 Décembre 2020 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Aménagement sous sol et extérieur de Dar Almoussine à la C.T Tanant, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt deux mille dirhams, 00 Cts (22.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix dirhams, 49 Cts (895.380,49

DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 9845/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS
N° : 67/2020 /B.G/PAZ

Le 09 décembre 2020 à 12 Heures il sera procédé à la grande salle de réunions de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : * Achat d'ameublement pour le Secrétariat Général de la Province d'Azilal

* Equipement de la Résidence officielle de la Province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille dirhams, 00 Cts (5.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre-vingt-quatorze mille dirhams 00 cts (294.000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province au plus tard le 08 Décembre 2020 à 16 h 30 min.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES
N° 9846/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE MIDELT
CONSEIL PROVINCIAL MIDELT

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم ميدلت
المجلس الإقليمي لميدلت

Avis d'appel d'offre ouvert
N° : 17/BP/2020

Le 08/12/2020 à 11 heures, il sera procédé à la salle des réunions sise au siège du conseil Provincial de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix ouvert pour :

Travaux de construction de cinq ouvrages de franchissement à la Province de Midelt

- 1)- Ouvrage reliant lotissement Jamila au Lotissement Karam CT Midelt.
- 2)- Passerelle pour piétons sur Oued Bouhaf CT Zaida.
- 3)- Ouvrage sur Oued Sidi Hamza pour accès au douar Ait Ouallou CT Sidi aayad
- 4)- Ouvrage sur oued Tazmamart pour accès au douar Ait Oufrkha CT Guers Tialalen
- 5)- Ouvrage Tifras sur oued Zaouia CT sidi yahyaouyoussef

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau des marchés du conseil Provincial de Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 80 000,00 DHS (Quatre-vingt mille DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 3 037 123,20 DHS (TROIS MILLION TRENTE SEPT MILLE CENT VINGT TROIS DIRHAMS et 20 Cts) TTC

Le Contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil Provincial.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer via portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêt du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les entreprises sont tenues de produire une copie légalisée du certificat de qualification des entreprises

Secteur	Classe	Qualification Exigée
D- construction d'ouvrage d'art	4	D-1 ouvrages d'art courant en béton armé

Les pièces justificatives à fournir pour chacun sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9847/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CONSEIL PROVINCIAL

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم ميدلت
المجلس الإقليمي لميدلت

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 18/BP/2020 SEANCE PUBLIQUE

Le 08/12/2020 à 12 HEURES , il sera procédé à la salle des réunions sise au siège du conseil de la Province de Midelt : à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'OUVERTURE DE LA PISTE RELIANT ENTRE DOUAR TAMZAGHART ET DOUAR IGHALEN A LA CT IMILCHIL PROVINCE DE MIDELT

Le maître d'ouvrage est le conseil Provincial de Midelt

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés du conseil Provincial de Midelt.. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchéspublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20.000,00 DHS)
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 660 480 DHAMS,00 cts TTC (SIX CENT SOIXANTE MILLE QUATRE CENTRE QUATRE VINGT DIRHAMS ,00 CTS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 6 du règlement.

Le dossier technique doit comprendre :

Il est exigé la production du certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

	Secteurs	Qualifications exigées	Classe
Nouveau Système :	B	B1 (Travaux de terrassements routiers courants)	5

N.B : RENDEZ-VOUS LE 26/11/2020 A 11 HEURES 30 DEVANT LE SIEGE DU CAIDAT D'IMILCHIL POUR EFFECTUER UNE VISITE SUR LES LIEUX (L'ATTESTATION DE PARTICIPATION EST DEMANDEE ,IL SERA PRISE EN CONSIDERATION PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS , LES CONCURRENTS QUI NE PRESENTERONT PAS CETE ATTESTATION SERONT ECARTES)

N° 9848/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
PRESIDENCE
EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 15/UCD/2020

Le 08/12/2020 à 12 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA (PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA, ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION D'EL JADIDA ET FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA).
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de

l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le présent appel d'offres est lancé en trois(3) lots.
LOT N° 1 : MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA.
LOT N° 2 : MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION D'EL JADIDA.
LOT N° 3 : MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA
Le cautionnement provisoire est fixé à :
LOT N° 1 : VINGT MILLE DIRHAMS (20.000,00 DH)
LOT N° 2 : DEUX MILLE DIRHAMS (2.000,00 DH)
LOT N° 3 : DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DH)
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage pour chaque lot s'élève à :
LOT N° 1 : SEPT CENT

NEUF MILLE TROIS CENT VINGT DIRHAMS TTC (709.320,00 DH TTC)
LOT N° 2 : QUATRE VINGT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS TTC (80.760,00 DH TTC)
LOT N° 3 : QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE NEUF CENT VINGT DIRHAMS TTC (442.920,00 DH TTC)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'Université Chouaib Doukkali El Jadida.
La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des Marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans

l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis au service des marchés de la présidence.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service

précité.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.
N° 9849/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
-PRESIDENCE-
EL JADIDA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°14/UCD/2020**

Le 08/12/2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix pour: **ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE A LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali sis à avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à **80.000,00 (QUATRE VINGT MILLE DIRHAMS).**
L'estimation du coût des travaux établis par le maître d'ouvrage s'élève à : **CINQ MILLIONS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-DEUX DIRHAMS TTC (5.168.352,00 DH TTC).**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est prévu une visite des lieux le 25/11/2020 à 10 heures.** Le lieu de rencontre est la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du Règlement de consultation. Le certificat délivré dans le cadre du système de qualification et classification pris en application des dispositions du décret n° 2-94-223 du 16 juin 1994 tiens lieu du dossier technique. A ce titre, il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, qualification et classe minimale suivantes :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 9850/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA

SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 08/2020 DU 02/12/2020 à 13 H 00 MN.**

Le Président de la Commune de Khénifra informe le public et les concurrents Intéressés par l'appels d'offres ouvert N° : 08/2020 relatif à : **Achat d'arbre et plantes** prévus le 02 Décembre 2020 à 13 heures publié dans les journaux - Libération N° : 9160 parue le 09/11/2020 page 21 et Al Haraka N° : 10036 parue le 09/11/2020 page 13 est annulé suite à un vice de forme et sera relancé prochainement.

N° 9853/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 46/2020
Séance publique**

Le 09 décembre 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction de l'Hôpital des Spécialités Régional à la ville de Tétouan, Lot Plomberie, Protection Incendie, Climatisation, Ventilation et désenfumage.**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Six cent mille (600.000,00) dirhams**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **quarante cinq millions cinq cent cinq mille neuf cent quatre vingt douze (45.505 992,00) Dirhams Toutes Taxes comprises.**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au **Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan.**
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le **Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan.**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :

1/Pour les entreprises nationales : Conformément à l'article 4.B.1 du règlement de consultation, il est exigé la production du certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

Secteurs	Qualifications exigées	Classes
Secteur M : Plomberie- Chauffage-Climatisation	M.2 : Travaux de plomberie sanitaire de haute technicité M.4 : travaux d'installation de chauffage et Climatisation de haute technicité	1

2/ Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 4.B.2 du règlement de consultation.

La présentation du dossier documentation technique et prospectus est exigée, tel que définis à l'article 10 du règlement de la consultation, dans un pli à part remis au plus tard le 08 décembre 2020, avant 16 h30 minutes.

N° 9851/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 53/2020
Séance publique**

Le 09 décembre 2020 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction de l'Hôpital des Spécialités Régional à la ville de Tétouan, Lot Electricité : courants forts - courants faibles.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinq cent mille (500.000,00) dirhams**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **trente neuf millions six cent vingt mille cinq cent trente neuf dirhams, vingt centimes (39.620 539,20 DH) Toutes Taxes comprises.**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au **Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan.**
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le **Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de Tétouan sis à 203 Avenue 9 Avril Quartier Administratif BP 746 Tétouan.**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :

1/Pour les entreprises nationales : Conformément à l'article 4.B.1 du règlement de consultation, il est exigé la production du certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

Secteurs	Qualifications exigées	Classes
J : Electricité	J.1 : Travaux d'installation électrique pour usage interne.	1
K : Courant faible, traitement acoustique et audio-visuel	K.6 : Prêcablage et réseau informatique.	1
	K.7 : Détection et protection incendie et extinction automatique.	

2/ Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 4.B.2 du règlement de consultation.

La présentation du dossier documentation technique et prospectus est exigée, tel que définis à l'article 10 du règlement de la consultation, dans un pli à part remis au plus tard le 08 décembre 2020, avant 16 h30 minutes.

N° 9852/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 COMMUNE DE KHENIFRA

 SERVICE DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° : 09/2020

Le 09 Décembre 2020 à 11 : 00 heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux de voirie , éclairage de la séquence n°1 du boulevard zerkoutni au centre ville de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service des marchés de la commune de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Vingt Mille Dirhams (120.000,00 DHS).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Millions

Cent Trente Huit Mille Quatre Vingt Dirhams, 00 Cts TTC. (7.138.080,00 DHS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la commune de Khénifra
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit l'envoyé par courrier électronique (soumission électronique)
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la commune de Khénifra avant le : 08/12/2020 à 16 : 00 mn.

Les pièces justificatives des Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, et par l'article 10 du règlement de consultation.

- la participation à la présente consultation est subordonnée à la remise des candidats :

a) Un certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale Suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
J	1	J.4

b) Une Attestation d'agrément délivré par L'O.N.E : (Moyenne et Basse Tension).

N° 9854/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 COMMUNE DE KHENIFRA

 SERVICE DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° : 10/2020

Le 09 Décembre 2020 à 13 : 00 heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux de voirie , éclairage de la séquence n°3 du boulevard zerkoutni au centre ville de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service des marchés de la commune de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Dix Mille Dirhams (110.000,00 DHS).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Millions

Sept Cent Quarante Sept Mille Huit Cent Quarante Dirhams, 00 Cts TTC. (6.747.840,00 DHS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la commune de Khénifra
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit l'envoyé par courrier électronique (soumission électronique)
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la commune de Khénifra avant le : 08/12/2020 à 16 : 00 mn.

Les pièces justificatives des Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, et par l'article 10 du règlement de consultation.

- la participation à la présente consultation est subordonnée à la remise des candidats :

a) Un certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale Suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
J	1	J.4

b) Une Attestation d'agrément délivré par L'O.N.E : (Moyenne et Basse Tension).

N° 9855/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 Et de la Formation Professionnelle / Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
 A.R.E.F Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Rhamna



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 26/RH/2020/INV
 (Séance publique)

Le 08/12/2020, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 26/RH/2020/INV :

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	MONTANT CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION D'UN ESPACE DEUXIEME CHANCE AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE MOUSSA IBNOU NOUSSIR RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	382 744,80 Dhs (Trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-quatre dirhams et quatre-vingt centimes)	10 000,00 Dhs (Dix Mille Dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 9 du règlement de la consultation. En plus de :

- * Les entreprises installés au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 5.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N° 9856/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 Et de la Formation Professionnelle / Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
 A.R.E.F Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Rhamna



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 27/RH/2020/INV
 (Séance publique)

Le 08/12/2020, à 10 heures 30min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de RHAMNA relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 27/RH/2020/INV :

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	MONTANT CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES ESPACES DE L'ORIENTATION AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	214.098,78 Dhs Deux cent quatorze mille quatre-vingt-dix-huit dirhams et soixante-dix-huit centimes	6 000,00Dhs (Six Mille Dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 9 du règlement de la consultation. En plus de :

- * Les entreprises installés au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 5.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N° 9857/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 15/2020/ BP

Le 08 Décembre 2020 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au siège du Conseil Provincial de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT ASSIF ID LAAROUSSI ET ID BARKA A TRAVERS SMAHRA ET ID RGUIG A LA COMMUNE TANGARFA PROVINCE SIDI IFNI (2EME TRANCHE). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Marchés du Conseil Provincial de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12.000,00 dhs (Douze Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 859.593,60 dhs (Huit Cent Cinquante Neuf Mille Cinq Cent Quatre Vingt Treize Dhs et 60 Cts).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux disposi-

tions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des marchés du Conseil Provincial de Sidi Ifni.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9861/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 16/2020/ BP

Le 08 Décembre 2020 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé au siège du Conseil Provincial de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : Travaux d'aménagement du parking des abords des blocs sanitaires à la plage de Sidi Mohamed Ben Abdellah, Commune de Mirleft, Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Marchés du Conseil Provincial de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.000,00 dhs (Sept Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 499.068,00 dhs (Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Soixante Huit Dhs et 00 Cts).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des marchés du Conseil Provincial de Sidi Ifni.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9862/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°58/2020/INV

Le 08/12/2020 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 58/2020/INV, pour Travaux de construction de l'école primaire AL MÂADIATE à la Commune Territoriale Taroudant, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 3999738,00Dhs (Toute Taxe Comprise). (Trois Millions Neuf Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Sept Cent Trente Huit Dirhams TTC).

La caution provisoire : Trente Mille Dirhams (30 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9858/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :60/2020/INV

Le 08/12/2020 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 60/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de création de l'École Communautaire Aljihad à la Commune Territoriale Toulélatz, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	2 796 000,00 Dhs (Deux Millions Sept Cent Quatre-Vingt Seize Mille Dirhams)
2	Travaux de création de l'École Communautaire El Mehdi Bentoumarte à la Commune Territoriale Argana, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	2 998 800,00 Dhs (Deux Millions Neuf Cent Quatre-Vingt Dix Huit Mille Huit Cents Dirhams)
3	Travaux de création de l'École Communautaire Ait Lahcen Oubrahim à la Commune Territoriale Lamhara, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	3 996 000,00 Dhs (Trois Millions Neuf Cent Quatre-Vingt Seize Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9860/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :59/2020/INV

Le 08/12/2020 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 59/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de création de l'École Communautaire Hassan Bno Tabit à la Commune Territoriale Lakhnalif, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	2 499 600,00 Dhs (Deux Millions Quatre Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Six Cents Dirhams)
2	Travaux de création de l'École Communautaire Saadien à la Commune Territoriale Bounrar, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	3 586 800,00 Dhs (Trois Millions Cinq Cent Quatre-Vingt Six Mille Huit Cents Dirhams)
3	Travaux de création de l'École Communautaire Al Atlas Alkabar à la Commune Territoriale Tafrawten, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	3 492 000,00 Dhs (Trois Millions Quatre Cent Quatre-Vingt Douze Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 9859/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
SERVICE DES AFFAIRES
FINANCIERES,
MARCHES,
PATRIMOINE
ET MATERIELS
BUREAU DES ACHATS
ET MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS SUR
OFFRES DES
PRIX N°07/BM/SAF/2020
SEANCE PUBLIQUE

Le Mercredi 09 Décembre 2020 à 11 heures, Il sera procédé dans le bureau du Monsieur le Président du Conseil Provincial de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: Travaux de construction des murs de clôtures pour les établissements scolaires aux Communes Ait Ouadrin, Belfaa, Massa, Sidi Abdallah Elbouchouari et Ait Amira Province de Chtouka Ait Baha .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Conseil provincial de Chtouka Ait Baha ou téléchargé à partir du site : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: quinze mille dirhams (15000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six cents-soixante-dix-huit milles six cents quatre-vingt-seize dhs TTC (678696.00Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt du dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
• Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;

• Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau des marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer, électroniquement, à travers le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9865/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DE DÉVELOPPEMENT
RURAL
ET DES EAUX ET FORETS
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE DE
DAKHLA OUED
EDDAHAB
DIVISION DE SUPPORT
ET FINANCES
SERVICE DES FINANCES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°22/2020/DRADOEDU

10/12/2020 A 10 HEURES
Le Jeudi Dix Décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant l'Achat et livraison de la Pulpe Sèche de Betterave (PSB) dans le cadre de programme de sauvegarde du cheptel destinée aux éleveurs de la région de Dakhla Oued Eddahab.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walaa, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à (6.000,00 dhs) Six mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Quarante Trois Mille Deux Cents Dirhams toutes taxes comprises (343.200,00 dhTTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 9866/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET
DE LA PÊCHE MARITIME
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE DE
DAKHLA OUED
EDDAHAB
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°23/2020/DRADOE DU

10/12/2020 A 11 HEURES
Le Jeudi Dix Décembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant : Achat, fourniture et installation de matériel technique pour équipement des unités d'élevage avicole, dans le cadre de la mise en œuvre des projets pilier II, dans la région de Dakhla Oued Eddahab.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walaa, Dakhla, Il peut éga-

lement être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à (6.000,00 dhs) six Mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme trois cent quatre

mille deux cent quarante huit Dirhams (304.248,00 DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ;

- Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation .

N° 9867/PA

إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة كلميم واد نون
إقليم سيدي إفني
المجلس الإقليمي

ينهي رئيس المجلس الإقليمي لسيدي إفني إلى علم جميع الموظفين المنتسبين لميزانية المجلس الإقليمي والمستوفين للشروط النظامية. أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم 2020 على الساعة الحادية عشرة صباحاً بمقر المجلس الإقليمي سيدي إفني وفق البرمجة التالية :

الاطار الاصلي	إطار الترقية	عدد المناصب المتبارى عليها	تاريخ اجراء الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات	شروط ولوج الامتحان
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	01	2020/12/05	2020/12/02	التوفر عند اجراء الامتحان على ست سنوات من الخدمة الفعلية في الإطار الأصلي.

هذا ويجب أن تودع طلبات المشاركة بمكتب الضبط بالمجلس الإقليمي قبل آخر أجل لإيداع الترشيحات والذي حدد في 2020/12/02.

N° 9863/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
20/DRPS/ANP/2020

SEANCE PUBLIQUE

Le 09/12/2020 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports de safi-Port de safi ville à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

CONTRÔLE, ASSISTANCE ET APPROBATION DES ETUDES ET DU DOSSIER D'EXECUTION DES TRAVEAUX D'AMENAGEMENT DES SUPERSTRUCTURES DE LA PÊCHE ARTISANALE ET D'UN CIRCUIT TOURISTIQUE AU PORT D'ESSAOUIRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports de safi (Port de safi ville) auprès de la Division Support-bureau des marchés.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **7 400,00** Sept mille quatre cents dirhams

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **494.400,00 TTC**

Quatre cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents dirhams TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des ports de safi -port de safi ville

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de safi ville - Safi

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **26/11/2020 à 11H00** AU DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10-11 ET 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports de safi (Port de Safi ville) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés - Direction du port de safi ville - Tél. 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.

N° 9864/PA

LIOTRAV MRAOC
S.A.R.L.A.U AU CAPITAL
SOCIAL DE 100.000,00
de dirhams
Siège social : 13, Rue Ahmed
EL MAJJATI Res. LES
ALPES 1er Etage N 8 Quar-
tier Maarif Casablanca -
I- Au terme d'un acte sous-
seing privé en date du
09/10/2020 à Casablanca, il
a été établi les statuts de la so-
ciété à responsabilité limitée
d'associé unique dont les ca-
ractéristiques sont les suivants
: Objet: la société a pour objet
directement: Entrepreneur de
Travaux Divers * Dénomination
: « LIOTRAV MRAOC » -
Siège : 13, Rue Ahmed EL
MAJJATI Res. LES ALPES 1er
Etage N 8 Quartier Maarif
Casablanca. -Durée : 99 ans. -
Capital : 100.000,00 DHS
souscrits en numéraire et di-
visés en 1000 parts de 100.00
DHS répartie comme suite:
Monsieur BEN HASSAN
SALAH EDDINE : 1000
PARTS. -Gérance : La société
est Gérée Et Administrée par
Monsieur BEN HASSAN
SALAH EDDINE pour une
durée illimitée. -Année sociale
: 1er janvier au 31 décembre.
II- Le dépôt légal a été effectué
au tribunal du commerce de
Casablanca sous N° 753274 en
date du 09/11/2020, Inscrition
: la société est inscrite au
registre de commerce à Cas-
ablanca sous le n° 479031.
Pour extrait et mention gé-
rance

N° 9868/PA

EVA HOME SERVICES
S.A.R.L.A.U AU CAPITAL
SOCIAL DE 100.000,00
de dirhams
Siège social : 13, Rue Ahmed
EL MAJJATI Res. LES
ALPES 1er Etage N 8 Quar-
tier Maarif Casablanca -
I- Au terme d'un acte sous-
seing privé en date du
15/10/2020 à Casablanca, il
a été établi les statuts de la so-
ciété à responsabilité limitée
d'associé unique dont les ca-
ractéristiques sont les suivants
: Objet: la société a pour objet
directement: - Entrepreneur
du nettoyage des Apparte-
ments * Dénomination : «
EVA HOME SERVICES» -
Siège : 13, Rue Ahmed EL
MAJJATI Res. LES ALPES 1er
Etage N 8 Quartier Maarif
Casablanca. -Durée : 99 ans. -
Capital : 100.000,00 DHS
souscrits en numéraire et di-
visés en 1000 parts de 100.00
DHS répartie comme suite:
Madame PAURA EVA : 1000
PARTS. -Gérance : La société
est Gérée Et Administrée par
Madame PAURA EVA pour
une durée illimitée. -Année
sociale: 1er janvier au 31 dé-
cembre. II- Le dépôt légal a été
effectué au tribunal du com-
merce de Casablanca sous N°
753273 en date du
09/11/2020, Inscrition : la
société est inscrite au registre
de commerce à Casablanca
sous le n° 479029.
Pour extrait et mention gé-
rance

N° 9869/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE FES-MEKNES
PREFECTURE DE
MEKNES
CONSEIL PREFECTORAL
D.A.A.F.J
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX N°20/2020/B.P
Le Jeudi 10 décembre 2020 à
10 heures, il sera procédé au
siège du Conseil de la Pré-

fecture de Meknès « sis à
avenue Abderrahmane
ibnou Zidane, annexe
Agdal, ex-siège Préfecture
Al Ismailia » dans le bureau
du Président du Conseil à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix pour :
Assurance des membres du
conseil de la préfecture de
Meknès.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des affaires financières et du
logistique du Coneil Préfec-
toral de Meknès. Il peut être
également téléchargé à par-
tir du portail des marchés
publics [www.marchés-pub-
lics.gov.ma](http://www.marchés-pub-
lics.gov.ma).
Le cautionnement Provi-
soire est fixé à la somme :
Neant
L'estimation des couts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
Seize mille cent Dirhams
TTC. (16.100,00 Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux
dispositions des Articles :
27, 29 et 31 du Décret n° 2-
12-349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau d'ordre du Conseil
Préfectoral de Meknès.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité.
- Soit soumissionner élec-
troniquement conformé-
ment à l'arrêté du Ministre
des finances n° 20-14 du 04
septembre 2014.
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ouve-
ture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 9870/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL
PROVINCIAL D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° : 39/2020/B.P/PAZ
Le 08 Décembre 2020 à 10
heures il sera procédé,
dans le bureau de Monsieur
le Président du Conseil Pro-
vincial d'Azilal à l'ouverture
des plis relatifs aux appels
d'offres sur offres de prix
pour : Travaux d'achève-
ment aménagement pistes
Ait Chiker et laoumoumen à
la CT Ouauizert, Pro-
vince d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Directeur Général des
Services du Conseil Provin-
cial d'Azilal, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'état [www.marchés-pub-
lics.gov.ma](http://www.marchés-pub-
lics.gov.ma)
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Soixante-Dix Mille, Di-
rhams (70.000,00 Dhs).
L'estimation des couts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Deux Million
Sept Cent Quatre-Vingt-
Douze Mille Trois Cent
Quatre-Vingt-Deux Di-
rhams,00cts (2 792 382,00
Dhs).
Le contenu, la présentation

N° 9873/PA

ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29et 31 du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
du marché publics ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Directeur Général
des Services du Conseil Pro-
vincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offre au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL
PROVINCIAL D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° : 40/2020/B.P/PAZ
Le 09 Décembre 2020 à 10
heures il sera procédé,
dans le bureau de Monsieur
le Président du Conseil Pro-
vincial d'Azilal à l'ouverture
des plis relatifs aux appels
d'offres sur offres de prix
pour : Travaux de construc-
tion de la route reliant quar-
tier administratif et douar
Lahrouna à la RR210 reliant
Demnate et Marrakech à la
Ville de Demnate, Province
d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Directeur Général des
Services du Conseil Provin-
cial d'Azilal, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'état [www.marchés-pub-
lics.gov.ma](http://www.marchés-pub-
lics.gov.ma)
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Cinquante Mille, Dirhams
(50.000,00 Dhs).
L'estimation des couts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Deux Million
Deux Mille Huit Cent
Soixante Dirhams, 00 cts (2
002 860,00 Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29et 31 du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;
- Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
du marché publics ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Directeur Général
des Services du Conseil Pro-
vincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offre au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA
DIVISION BUDGET ET MARCHÉ
SERVICE MARCHES

Avis Rectificatif
Des appels d'offres ouverts n°9 et 10 / 2020 /BG

Le Public est informé que les appels d'offres ouverts sur offres de prix N° 9 et 10/2020/BG prévus le 3 Décembre 2020 respectivement à 10 H et 11 H relatifs aux :

- Travaux D'entretien et de réparation des bâtiments administratifs aux Pachalik de Témara et Ex Hisba à Harhoura.
- Travaux d'entretien et réparation des bâtiments administratifs aux 2^{ème} annexe administrative à Skhirate et Caidat de Sebbah.

Sont Réctifiés comme suit.

AO N°9/2020/BG :

- L'estimation est fixé à la somme de : 286 042,80 Dhs (Deux Cent Quatre Vingt Six Mille Quarante Deux Dirhams Quatre Vingt Centimes) toute taxe comprise. **Au lieu** de 283 870,80 (Deux Cent Quatre Vingt Trois Mille Huit Cent Soixante Dix Dirhams Quatre Vingt Centimes) toute taxe comprise

- Une visite des Lieux sera organisée Le 19 Novembre 2020 à 10 heures **Au lieu** du 19 Décembre 2020 à 10 h.

AO N°10/2020/BG :

- L'estimation est fixé à la somme de : 386 370,00 Dhs (Trois Cent Quatre Vingt Six Mille Trois Cent Soixante Dix Dirhams) toute taxe comprise. **Au lieu** de 431 506,80 (Quatre Cent Trente Et Un Mille Cinq Cent Six Dirhams Quatre Vingt Centimes) toute taxe comprise.

- Une visite des Lieux sera organisée Le 20 Novembre 2020 à 11 heures **Au lieu** du 20 Décembre 2020 à 11 h.

N° 9871/PA

ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2020

Le 08 Décembre 2020 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sisé à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad - B.P 2939 - Rabat 10 100 - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

La gestion de la sûreté des locaux relevant de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Il est prévu une visite des lieux le 25 Novembre 2020 à 09h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sisé Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des couts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de :

- ✓ Estimation du montant minimum en dirhams TTC : Six Cent Quatre Vingt Sept Mille Cent Quarante Quatre Dirhams Cinquante Trois Centimes Toutes Taxes Comprises (687.144,53 DH TTC).
- ✓ Estimation du montant maximum en dirhams TTC : Un Million Cent Dix Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1.110.000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sisé Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10 100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



1/1

N° 147/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL
PROVINCIAL D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° : 41/2020/B.P/PAZ
Le 10 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

- Construction de la route reliant Tanfarda et lycée tizgui à la CT Bni Ayat, province d'Azilal.
- Aménagement de la piste reliant G2 au douar Ait Ihya à la CT Bni Ayat, province d'Azilal.
- Construction de la route reliant G3 via G2 au douar Ait Ihya à la CT Bni Ayat, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante Mille, Dirhams (60.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Million Quatre Cent Quatre Vingt Sept Mille Cinq Cent Soixante dix Dirhams, 00 cts

(2 487 570,00 Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9874/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAROUDANT
UNION DES
COOPERATIVES
AGRICOLES
LOUZ IGHREM
TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
03/2020

Le 16/12/2020 à 11 h, il sera procédé dans la salle

des réunions de la commune Ighrem Province de taroudant, l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour équipement de DAR Laouz au centre d'ighrem ct ighrem - province de taroudant

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 (dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (trois cent quarante neuf mille neuf cent vingt dhs) (349.920,00).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - La soumission électronique non permise.

Pour plus d'information contacter : 05.28.85.90.03

N° 9878/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :42/2020/BP/PAZ

Le 09 Décembre 2020 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

- Creusement et équipement d'un puits pour adduction en eau potable du douar Ait hida à la CT sidi yacoub Province d'Azilal.
- Réhabilitation projet d'adduction en eau potable des douars Ait Alfattak , Ait Akka et Amzaourou à la CT Ait Ouarda Province d'Azilal.
- Adduction en eau potable du douar Tazanite à la CT Ait Oukabli Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille Dirhams ,00 centimes (30 000,00 dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Huit Cent Vingt-Neuf Mille Cinq Cent Quarante-Quatre dirhams 00 centimes (1.829.544,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
 - ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
 - ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
C	C1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9875/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :44/2020/BP/PAZ

Le 11 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Adduction en eau potable des douars Ait Sri Tamaite, lmi Nigueli, Ait abdAnnour, Ait bougrameTighedouine et Ait Ben Hammou à la CT Moulay Aissa Ben Driss, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Douze Mille Dirhams 00 centimes (12 000,00 dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent Deux Mille Six Cent Huit dirhams 00 centimes (802608,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
 - ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
 - ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
C	C1	5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9877/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 43/2020/BP/PAZ

Le 10 Décembre 2020 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Adduction en eau potable des douars Ait malek, Ait mhali, Ait mansour et ikharazene à la CT sidi yacoub , province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams 00 centimes (8 000,00 dirhams),

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cent Neuf Mille Cent Soixante dirhams 00 centimes (509 160,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
 - ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
 - ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
C	C1	5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9876/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° BER34/2020

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à Dixheures, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de signalisation horizontale et verticale et équipements de sécurité de la voie de contournement de la ville de Berkane sur 12,43 kms, relevant de la DPETLE de Berkane, Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante Six Mille Dirhams (56000,00) DHS TTC.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3749.664,00 DHS (Trois Millions Sept-Cent Quarante Neuf Mille Six Cent Soixante Quatre Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement,

du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane ;

- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc, elles doivent produire une Copie certifiée conforme à l'originale du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises BTP délivrée par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique :

Secteur : X
Qualification : X.1 et X.2
Classe : 1

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Le Dossier Technique doit comprendre les pièces demandées dans l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9879/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°33/2020/BG

Le mardi 08 décembre 2020 à 10:00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : travaux d'aménagement de dar ta-

liba à la commune territoriale Sidi Ali Ben Hamdouch-Province D'el Jadida.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix mille dirhams (10.000,00 dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 332 376,00 DHS TTC (trois cent trente deux mille trois cent soixante-seize dirhams TTC).

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service du Budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N° 9880/PA

Avis d'Enquête Publique
ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION
TANGER TETOUAN AL
HOCEIME
PROVINCE TETOUAN
SECRETARIAT
GENERALE
ARRETE
GUBERNATORIAL N°85
du 09 NOVEMBRE 2020

Il est annoncé au public qu'une enquête publique sera ouverte du 03 au 24 décembre 2020.

Cette enquête portera sur le projet d'une centrale à enrobé à chaud de la société : M'DIQ TRAVAUX PUBLICS - SARL, sise à l'adresse Hay Bouzeglhal, Route Barrage Smir, M'diq. Le projet se situe à la Commune de Saddina, Caidat Mallalyenne, Province de Tétouan.

La consultation des dossiers de cette enquête publique se fera auprès de la commune de Saddina. L'ouverture de cette enquête publique se fera à partir du 03 jusqu'au 24 décembre date de sa clôture.

Cet avis d'enquête publique est publié selon les prescriptions du décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête

publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.

N° 9881/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES
TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
38/2020

Le 09/12/2020 à 10H. Il sera procédé, dans la salle de réunion n°3 du siège de la Province de Chtouka Ait Baha, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX D'EXTENSION, DE REHABILITATION DU DISPENSAIRE DU DOUAR ALLAL ET DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE FONCTIONNIS DOUAR ALLAL COMMUNE AIT AMIRAPROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: 10.000,00 dhs (Dix Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : sept cent dix neuf mille dirhams T.T.C. (719.000,00 dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation.

Les concurrents peuvent : -Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

N° 9882/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم بنسليمان
جماعة الزيادة

عدد : /...../

إعلان

عن فتح باب الترشيح لشغل مناصب مالية شاذرة
بجماعة الزيادة عن طريق الاحاق او الانتقال

إن رئيس المجلس الجماعي لجماعة الزيادة

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) في شأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية حسبما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر بتاريخ 20 رمضان 1436 (07 يوليو 2015) بتنفيذ القانون رقم 113.14 المتعلق بالجماعات.
- بناء على المرسوم رقم 2.13.436 الصادر في 19 شوال 1436 (15 غشت 2015) بتحديد كيفية تطبيق الفصل 38 مكرر من الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) في شأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية المتعلقة بنقل الموظفين المتقنين إلى الهيئات المشتركة بين الإدارات.
- بناء على المرسوم رقم 2.13.423 الصادر في 28 ربيع الأول 1377 (30 يناير 2014) بتحديد كيفية تطبيق الفصول 48 و 48 مكرر و 50 من الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية المتعلقة بالاحاق واندماج الموظفين الملحقيين.
- يعلن السيد كافة الموظفين العاملين بالجماعات الترابية بالمملكة، المتقنين على خبرة في المجالين المطلوبين، عن فتح باب الاحاق او الانتقال لجماعة الزيادة، وذلك حسب التخصصين التاليين :

الدرجة	التخصص المطلوب	العدد
تقتي من الدرجة الثالثة السلم 9	الهندسة المدنية	1
تقتي من الدرجة الثالثة السلم 9	شعاعة المصاريف(GID)	1

وعلى الراغبين في الانتقال لهذه الجماعة ايداع ملفاتهم بكتب الضبط بالجماعة او بعثها عن طريق البريد على العنوان التالي : جماعة الزيادة - بنسليمان - ويتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :

- طلب خطي يحمل موافقة رئيس الجماعة الأصلية.
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية.
- نسخة من قرار آخر ترقي.
- نسخة من الدبلوم أي وثيقة تثبت خبرة المعني بالأمر في المنصب المطلوب.
- وسجري مقابلة مع المترشحين المقبولة ملفاتهم مع لجنة خاصة.

N° 9884/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم بنسليمان
جماعة الزيادة

إعلان

ينهي رئيس جماعة الزيادة أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية للترقي إلى درجة تكتي من الدرجة الثالثة السلم 9 برسم سنة 2020 وذلك يوم 08 دجنبر 2020 على الساعة التاسعة والنصف صباحا بمقر جماعة الزيادة، لفائدة الموظفين التابعين للجماعة المتقنين على شرط الأقدمية الواجب للترقي في أسلاك الوظيفة العمومية وذلك على الشكل التالي :

الإطار الأصلي	إطار الترقي	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشأنها عن سنة 2020	ملف الترشيح
تقتي من الدرجة الرابعة السلم 8	تقتي من الدرجة الثالثة السلم 9	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه المترشحين المتقنين على ست سنوات من الخدمة الفعلية بالجماعة في الإطار الأصلي في تاريخ إجراء الامتحان	01	تودع طلبات الترشيح بكتب الموارد البشرية بالجماعة وذلك في أجل أقصاه : 02 دجنبر 2020

N° 9883/PA

Ste TRAVAUX PLASTIQUE MAROC
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 21/09/2020, enregistré à Mohammedia, n°RE 12269 il a été établi les statuts d'une société SARL/AU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « TRAVAUX PLASTIQUE MAROC SARL AU »

Objet : « TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS GENIE CIVIL »

Le Siege social à : EL HOU-RIA N° 611 2EME ETAGE ALIA MOHAMMEDIA -

Durée: 99 ans,

Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribuée à :

• EL MEHDI SABOUR : 1000 parts soit 100%
Gérance : la société est administrée par EL MEHDI SABOUR CNI T27912 pour une durée illimitée, en qualité de gérant, qui dispose de la signature sociale pour tout engagement concernant la société vis-à-vis des tiers, et déclare accepter ses fonctions qui viennent de lui être confiées.
Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammedia sous numéro 1630 du 05/11/2020. Immatriculé au RC sous N° 26485.
Pour extrait et mention
Le gérant :

N° 9885/PA

BRIGADE CHERGUI MAROC
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 13/10/2020, Enregistré à Mohammedia, sous n°RE 12479 il a été établi les statuts d'une société SARL/AU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « BRIGADE CHERGUI MAROC (SARL AU) »

Objet : -NETTOYAGE DES DEEVANTURES MAGASINS APPARTEMENT GARDIEN-NAGE DES EDIFICES PUBLICS PRIVÉS.

Siège social: Hassania II BLOC B N° 258 ALIA MOHAMMEDIA -

Durée: 99 ans,

Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribuée à :

• MR CHERGUI SOUFIANE : 1000 parts soit 100%
Gérance : la société est administrée par MR CHERGUI SOUFIANE CNI T273416 pour une durée illimitée, en qualité de gérant, qui dispose de la signature sociale pour tout engagement concernant la société vis-à-vis des tiers, et déclare accepter ses fonctions qui viennent de lui être confiées.
Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammedia sous numéro 1629 du 05/11/2020. Immatriculé au RC sous N° 26483.
Pour extrait et mention
Le gérant

N° 9886/PA

Constitution FIDUCIAIRE KING CONSULTING -SARL- BOUZNIKA Tél/Fax: 0537743001 GSM: 0661205870.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/09/2020, il a été établi les Statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

Dénomination : « GLOBAL SOFTWAY » SARL.

Siège Social: BUREAU B IMM 5 LOT N°1 HAY OTHMANE -BOUZNIKA.

Associé :
Mr. SAAD EL FEZZAZI, ap- porteur en numéraire 50 000,00 Dhs soit 500 parts so- ciales

Mr. MOHAMED DER- KAOUL, apporteur en numé- raire 50 000,00 Dhs soit 500 parts sociales

TOTAL 100 000,00 Dhs soit 1000 parts sociales

Objet : CONSEIL DE GES- TION ET FORMATION.

Durée : 99 ans.

Capital social :100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. SAAD EL FEZZAZI.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de Benslimane sous le N°6451, et Dépôt légal a été effectué le 12/11/2020 sous le N°378.

N° 9887/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Renforcement de l'autonomie de stockage de la ville d'Al Hocema lot 5 : conduites d'interconnexion

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVREMENT NATIONAL N°159/DR9/CE/1/ 2020

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne le:Renforcement de l'autonomie de stockage de la ville d'Al Hocema lot 5 : conduites d'intercon- nexion.

Les travaux objet du pré- sent appel d'offres seront financés par l'Agence Française de Développement (AFD).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 4 260 962,40DH TTC.Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à42 700,00 DHou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma> et sur AFD D G M a r k e t <http://afd.dgmarket.com>.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récé- pissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'of- fres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des

plis aura lieu le Mercredi 16/12/2020 à 10h à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics et sur AFD DGMarket et par email à l'adresse électronique du maître d'ouvra- gefferrasi@onee.ma.

N° 9888/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

AEP DU CENTRE TA- GHRAMET ET DES DOUARS RELEVANT DE LA COMMUNE TAGHRA- MET ET MELLOUSSA. LOT4 : LIGNES ELEC- TRIQUES ET POSTE TRANSFORMATEUR. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°160DR9/CE/D/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : l'AEP DU CEN- TRE TAGHRAMET ET DES DOUARS RELEVANT DE LA COMMUNE TAGHRA- MET ET MELLOUSSA. LOT4 : LIGNES ELEC- TRIQUES ET POSTE TRANSFORMATEUR.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 370 575,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3800,00 DH

-Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

-Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformé- ment aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récé- pissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 16/12/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 9889/PC

قرار رقم: 2020/44 يقضى بتنظيم امتحان الكفاة المهنية برسم سنة 2020 لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية

إن رئيس مجلس جماعة ووزكان.

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم شفشاون
دائرة الجبهة
قيادة الجبهة
جماعة ووزكان

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمقابلة النظام العام للوظيفة العمومية، كما تم تغييره وتتميمه.

- وبناء على القانون التنظيمي رقم: 113.14 المتعلق بالجماعات. والصادر بتنقيده الظهير الشريف رقم: 1.15.85 الصادر بتاريخ: 20 رمضان 1436 موافق 07 يوليوز 2015.

- وبناء على المرسوم رقم 2.77.738 الصادر في 13 من شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بمقابلة النظام الأساسي لموظفي الجماعات المحلية كما تم تغييره وتتميمه.

- وبناء على المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر في 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بسن نظام عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية حسب ما وقع تغييره وتتميمه.

- وبناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 شوال 1426 (2 دجنبر 2005) بتحديد شروط ترقى موظفي الدولة في الدرجة أو الإطار حسب ما وقع تغييره وتتميمه.

- وبناء على المرسوم رقم 2.05.1367 الصادر في 29 شوال 1426 (2 دجنبر 2005) بتحديد مطرسة تنقيط وتقييم موظفي الإدارات العمومية.

- وبناء على المرسوم رقم 2.10.452 الصادر في 20 ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بهيئة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات حسب ما وقع تغييره وتتميمه.

- وبناء على قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 1178.11 الصادر في 23 جمادى الأولى 1432 (27 أبريل 2011) بتحديد شروط وإجراءات وبرنامج امتحان الكفاة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى.

يقرر

المادة الأولى: ينظم يوم الأربعاء 23 دجنبر 2020 على الساعة التاسعة (09:00) صباحا، بمقر جماعة ووزكان، امتحان الكفاة المهنية برسم سنة 2020 لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية، وتحدد عند المناصب المتمن بشأنها في منصب واحد.

المادة الثانية: يشارك في الامتحان المساعدون التقنيون من الدرجة الثالثة المنتمون للأسلاك الإدارية لهذه الجماعة والذين قضوا 06 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ اجراء أول اختبار كتابي، ويجب أن تصل طلبات الترشيح لمكتب شؤون الموظفين في أجل أقصاه: 17 دجنبر 2020 وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

N° 9890/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS DE REPORT DE L'APPEL
A LA CONCURRENCE OUVRENT N° 03/DDR-DRPS/2020

RELATIF A:

OCTROI DES AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING» AUX PORTS DE SAFI

Le Directeur Régional Des Ports de Safi et Directeur du Port de Safi Atlantique porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis de l'appel à la concurrence N°03/DDR-DRPS/2020 ayant pour objet «OCTROI DES AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING» AUX PORTS DE SAFI» est reportée au 30/11/2020 à 11 h.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
Agence Nationale des Ports
Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi Ville

Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 6 24 46 29 03
Fax : +212 5 24 46 28 64

N° 9891/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DU RIABT SAËD KEMIRA
DIRECTION PROVINCIALE SIDI KACEM

AVIS RECTIFICATIF D'APPELS D'OFFRES
N° 30/DPSK/2020 ET 37/DPSK/2020

Le Directeur Provincial informe les publics intéressés par l'appel d'offre N° 30/DPSK/2020 qui a pour objet:Travaux de construction de 11 salles de classe préscolaire dans des établissements scolaires primaires relevant des communes de Khenichate, Oulad Noual, Sidi Azzouz, et Sidi Mhamed Chelh, Province de Sidi Kacem publié dans le journal LIBERATION du 11/11/2020 et l'appel d'offre N° 37/DPSK/2020 pour objet : Travaux de séparation des compteurs d'électricité au sein des établissements scolaires relevant la direction provinciale du Sidi Kacem publié dans le journal LIBERATION du 12/11/2020 ont été rectifié comme suit :

1 -Report de la date d'ouverture des plis du 3/12/2020 à 10h 30 mn au 7/12/2020 à

10H 30 mn pour AON° 30//DPSK/2020

2-Report de la date d'ouverture des plis du 4/12/2020 à 16 H15 MN au 7/12/2020 à

10H pour AON° 37//DPSK/2020

Le reste est sans changement.

N° 9892/PA

Sport

Victoire en trompe-l'œil

L'équipe nationale a quasiment assuré sa qualification pour la prochaine CAN, mais non sans susciter de profondes inquiétudes au niveau de la défense



Si le large succès (4-1) de l'équipe nationale, vendredi soir à Casablanca, face à la République centrafricaine, lors de la troisième journée des qualifications de la CAN, lui assure de reprendre la tête du groupe E (7 points) et d'avoir un pied et demi en phase finale, les joueurs de Wahid Halilodzic ont tout de même suscité des inquiétudes sur le plan défensif. Des inquiétudes que le score ne reflète pas.

Comme à l'accoutumée, le Onze national

s'est reposé sur ses individualités plutôt que sur une animation collective léchée pour venir à bout d'un adversaire vaillant à défaut d'être brillant. Hakimi et Ziyech ont été les architectes d'une victoire en trompe-l'œil. Auteur d'un doublé dont un penalty et d'une passe décisive pour Achraf Hakimi (10'), l'ailier de Chelsea, dans une forme étincelante, poursuit sur sa lancée d'outre-Manche. Pour sa première sélection, Zakaria Bouklhal a enfoncé le clou à la réception d'un centre. Mais le score est trompeur et sûrement injuste pour la Centrafrique de Geoffrey Kondogbia.

Une charnière centrale dépassée

Le néo-Colchonero et ses coéquipiers auraient pu mener dès les premières minutes sur un contre, si ce n'était l'intervention décisive de Yassine Bouno. Une action qui donnera le ton, puisque la défense de l'équipe nationale s'est fait transpercer à maintes reprises. Le but égalisateur de Louis Mafouta (25') en est le parfait exemple. Parti en profondeur à la limite du hors-jeu, il a laissé sur place une charnière centrale expérimentale et sans repères, composée de Samy Mmaee et Zouhair Feddal.

Manque d'automatisme ou concentration en berne, l'axe défensif marocain n'a pas été à la hauteur. Dépassée par les événements, la défense a certainement pâti du décalage de Romain Saïss sur le couloir gauche. Dans la défense à quatre concoctée par Halilodzic, le gaucher de Wolverhampton a occupé une position hybride,

entre latéral à la perte du ballon et défenseur axial gauche à la récupération.

Un milieu de terrain peu complémentaire

Avec trois défenseurs centraux, les transitions offensives adverses ont été difficiles à canaliser, notamment sur la largeur. A chaque fois que Mmaee se décalait sur sa droite pour compenser les montées de Mezraoui, la défense à trois s'étirait offrant des solutions en profondeur, comme en atteste le penalty injustement oublié pour les Centrafricains en seconde mi-temps. D'ailleurs, avec seulement 38% de possession, les hommes de François Zahoui ont tout de même réussi à trouver quatre fois le carde de Bouno en sept tirs.

La faute non seulement à une défense aux abois mais aussi à un double pivot de milieu défensif peu complémentaire. Autant dans le 2 du 4-2-3-1, Amrabat a fait ce qu'il savait faire, en matière de récupération (9) et d'interceptions (9), autant Taarabt est paru déboussolé en phase défensive. Pour preuve, il a récupéré et intercepté deux fois moins de ballons que son binôme. Les performances inégales des milieux défensifs marocains ont exposé l'axe central et mis en danger la défense.

Un arbitrage médiocre

En somme, si l'équipe nationale a assuré l'essentiel, elle n'a pas été très rassurante à cause de lignes distendues et d'un bloc défensif tout sauf compact (voir capture). La structure dans son ensemble fut déficiente. A la perte du bal-

lon, il y avait trop d'espace entre les lignes et entre des joueurs qui n'ont eu de cesse de permuter et s'éparpiller sur le terrain.

Et pour tout vous dire, le Maroc aurait pu être puni dans de plus grandes proportions sans la piètre prestation du corps arbitral qui a, à la fois, accordé un penalty inexistant au Maroc et en a refusé un flagrant à la République centrafricaine. Sans oublier les multiples erreurs sur les hors-jeu, en faveur de l'équipe nationale. Le score final est loin d'être le reflet d'une opposition qui a autant mis en lumière les lacunes que les points forts de l'équipe nationale.

Chady Chaabi

Défaite des U17

La sélection nationale des moins de 17 ans s'est inclinée samedi face à son homologue tanzanien (0-1), en match amical disputé au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura.

Le Tanzanien Omar Abbas a inscrit l'unique but (31^e) de la rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la préparation des Lionceaux de l'Atlas à la Coupe d'Afrique de la catégorie prévue mars prochain au Maroc.

Mardi, la sélection affrontera son adversaire du jour lors d'un second match amical qui se disputera sur la pelouse du Complexe Mohammed VI à Maâmoura (11h00).

Gnadou prolonge à l'AS FAR et Thierry Martial rejoint l'OCS

L'ivoirien Joseph Guédé Gnadou a prolongé son contrat avec l'AS FAR de deux saisons supplémentaires, a annoncé vendredi le club de la capitale.

Arrivé l'été dernier à l'AS FAR, le jeune attaquant est désormais lié au club militaire jusqu'en 2023, a indiqué le club dans un communiqué publié sur son site internet. Le joueur de 26 ans a terminé la saison écoulée meilleur buteur de l'équipe avec 11 réalisations, 10 en championnat et 1 en Coupe du Trône, rappelle le club qui lui souhaite plus de réussite.

Il est à noter que le club militaire a terminé la saison à la sixième position avec un total de 45 points.

Par ailleurs, l'attaquant ivoirien Kassi Thierry Martial vient de signer pour quatre saisons avec l'Olympique Club de Safi (OCS), a annoncé jeudi le club safien.

Le bureau dirigeant a finalisé le contrat avec le

jeune joueur ivoirien, âgé de 20 ans, qui défendra les couleurs du club durant les quatre prochaines saisons.

Né le 1 mars 2000, Kassi Thierry Martial a évolué au sein de plusieurs clubs ivoiriens (AS Tanda, Sporting Club de Gagnoa et Issia Wazy Football Club).

Il a, en outre, défendu les couleurs de son pays dans toutes les catégories d'âge de la sélection ivoirienne.

Le bureau dirigeant de l'OCS ambitieux, cette saison, de réaliser des transferts de taille à la hauteur des ambitions affichées par le club et ses différentes composantes, rappelle-t-on. Ainsi, le club a déjà signé avec Hicham Laroui et l'international libyen Oussama Al-Badawi.

A rappeler que l'OCS a terminé la Botola Pro D1 en 13^e position avec 33 points (6 victoires, 15 nuls et 9 défaites).

Positif au coronavirus, Ahmad Ahmad quitte temporairement son poste de président de la CAF

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), le Malgache Ahmad Ahmad, a abandonné temporairement son poste pour se concentrer sur sa convalescence après avoir été atteint par le coronavirus, a annoncé vendredi la CAF.

"Sur recommandation de ses médecins, il a été prescrit au président de la Confédération africaine de football (CAF), M. Ahmad Ahmad, une période de convalescence qui va durer au minimum 20 jours durant lesquels il est appelé à limiter ses efforts, afin de recouvrer totalement son énergie", a indiqué la CAF dans un communiqué. "Dans ces conditions, le pre-

mier vice-président M. Constant Omari va assurer l'intérim à la tête de l'exécutif de la CAF jusqu'au 30 novembre 2020", a poursuivi l'instance africaine. Cette décision, a précisé la CAF, a été prise en vertu du paragraphe 8 de l'article 24 des statuts de la CAF qui indique que "si le président est absent ou indisponible temporairement, le premier vice-président le remplacera". Ahmad Ahmad avait annoncé le 30 octobre dernier qu'il avait été testé positif au Covid-19: "J'ai de légers symptômes, mais je vais bien", avait-il expliqué.

Le dirigeant malgache, âgé de 60 ans, est à la tête du football africain depuis mars 2017.

Ligue des nations

La France qualifiée L'Espagne contrariée



La France, victorieuse avec la forme samedi au Portugal (1-0), est la première sélection à décrocher son ticket pour la phase finale de la Ligue des nations alors que l'Espagne, tenue en échec en Suisse (1-1) jouera une finale mardi face à l'Allemagne.

Les Portugais, vainqueurs de l'Euro-2016 (contre les Bleus) et de la première édition de la Ligue des nations en 2019, ne disputeront donc pas le "Final 4" de la deuxième édition.

Grâce à un but de N'Golo Kanté peu avant l'heure de jeu, les Français, champions du monde, se sont qualifiés avant même la dernière journée pour le tournoi à quatre qui aura lieu en octobre 2021, en

principe dans le pays vainqueur du groupe 1: Italie, Pays-Bas ou Pologne.

Portugais et Français, à égalité de points (10) avant la rencontre et qui avaient fait match nul 0-0 à l'aller, se sont longtemps neutralisés. Anthony Martial a touché la barre en première période, lors d'un temps fort des Bleus.

Mais grâce au milieu de terrain de poche de Chelsea, la France s'est assez logiquement imposée et avec 13 points, elle ne peut plus être rejointe en tête de son groupe, avant son ultime rencontre mardi face à la Suède, qui a battu la Croatie (2-1) samedi.

Dans le groupe 4, l'Espagne, leader du groupe jusque-là, a peine pour ramener un

piètre match nul de Suisse (1-1). Peu en jambes, face à des Helvètes réduits à dix à la 79e minute, les Espagnols ont même manqué deux penaltys: à chaque fois, le portier suisse Yann Sommer est parti du bon côté pour repousser les frappes du capitaine Sergio Ramos, qui fête sa 177e sélection, record européen de Gianluigi Buffon battu. Mais à la 89e minute, Gerard Moreno a soulagé son équipe.

L'Allemagne en a profité pour prendre la tête du groupe en dominant l'Ukraine (3-1) à Leipzig, grâce notamment à un doublé de Timo Werner. Avec un point de retard sur l'Allemagne (8 contre 9), la Roja qui reçoit les Allemands (9 pts) mardi devra s'imposer pour disputer le Final 4.

La distanciation physique était respectée au mariage du frère de Salah

"Les mesures de distanciation physique ont été respectées" au mariage du frère de Mohamed Salah, a affirmé samedi Maher Shtiyah, le maire de la ville où s'est déroulée la cérémonie, alors que l'attaquant vedette a été testé positif au Covid-19.

Le maire de Nagrig a assuré aux médias égyptiens que le nombre de convives avait été réduit à 60-70 personnes et que seuls les membres des familles étaient invités.

Sur des photos prises au mariage, on aperçoit Salah dansant avec un masque baissé au niveau du menton, mais M. Shtiyah a déclaré que le joueur de 28 ans "ne l'avait enlevé que lors des photos".

Salah a aussi assisté à une cérémonie organisée par la Fédération égyptienne de football au Caire pour célébrer le fait qu'il est le premier joueur du pays à remporter la Premier League et la Ligue des champions.

Actuellement à l'isolement dans l'hôtel des Pharaons, l'attaquant de Liverpool, asymptomatique, a manqué le match de qualification pour la Coupe d'Afrique des nations samedi contre le Togo, remporté d'ailleurs par la sélection égyptienne sur le score de 1 à 0.



Grealish, la merveille anglaise qui donne la migraine à Southgate



Joueur extrêmement talentueux, devenu en plus décisif cette saison, le milieu de terrain anglais Jack Grealish pose un problème presque insoluble au sélectionneur Gareth Southgate qui doit lui faire une place dans un système pas bâti pour lui.

"Old school" (vieille école) est le premier qualificatif qui vient à l'esprit quand on pense au meneur de jeu d'Aston Villa.

Avec ses cheveux gominés, ses chaussettes portées basses - à l'instar d'autres joueurs à l'élégance incontestable comme Laurent Blanc ou Francesco Totti - Grealish semble parfois avoir 15 ou 20 ans de retard sur le foot moderne.

"Je pense qu'il est le joueur le plus talentueux que l'Angleterre ait. Il est ce que nous avons eu de plus proche d'un Paul Gascoigne", le meneur de jeu de l'Angleterre au tournant des années 1990, avait dit de lui l'ancien Gunner Paul Merson à Sky.

Un compliment qui porte aussi en lui la principale critique faite à Grealish, sorti tout droit de l'époque où faire 40 mètres balle au pied n'était pas un crime, alors que la passe semble aujourd'hui la seule façon acceptable de faire avancer le ballon.

Cette image d'ovni du foot moderne, de joueur pour esthètes, lui a longtemps nuï, tout comme le fait de jouer pour Aston Villa, qui a échappé de justesse à la relégation l'an dernier.

Mais après avoir prolongé cet été, il a amené le club de Birmingham, qu'il avait rejoint à 6 ans, à une belle 6e place, à 3

points seulement du leader Leicester, avec un match en retard.

Pour cela, il n'a rien renié de son jeu, restant le joueur de Premier League qui a gagné le plus de terrain balle au pied cette saison, préférant toujours faire 5 ou 10 mètres de plus, plutôt que de faire une passe qui n'apporte rien à son équipe.

"Il a un cerveau qui est vraiment fait pour le football", avait jugé Brendan Rodgers, l'entraîneur de Leicester, battu chez lui par les Villans (0-1) lors de la 5e journée.

"Quand il porte le ballon (...) il comprend où se trouve l'espace. Il garde le ballon un peu plus que les autres et provoque des fautes, mais il attire aussi les adversaires hors de position. Sa qualité de passe est exceptionnelle", s'était encore enthousiasmé le coach, qui avait jugé que l'Angleterre avait "de la chance" d'avoir un joueur comme lui.

Sans surprise, Grealish est le joueur qui a subi le plus de fautes (196) depuis le début de la saison passée en Premier League.

Ces coups de pieds arrêtés, souvent dans les 30 derniers mètres, sont autant de cartouches pour mettre l'adversaire en danger.

A 25 ans, il atteint sa plénitude et réconcilie enfin amateurs du beau jeu et irréductibles statisticiens.

A 9 reprises en 7 rencontres, ses chevauchées se sont terminées par des tirs, plus que n'importe quel autre joueur.

Il a aussi fait passer son nombre moyen de ballons touchés dans la surface adverse sur 90 minutes de 4 à 10 en championnat. Seul Mohamed Salah en a reçu plus que lui dans le rectangle - 85 contre 70 -, mais en ayant joué 90 minutes de plus.

Résultat: il affiche cinq buts et sept passes décisives - la dernière contre l'Irlande (3-0), jeudi, dont il avait porté le maillot à 19 reprises chez les jeunes - en 11 matches, toutes compétitions confondues.

"Son jeu en général a toujours été bon, mais avoir (des statistiques décisives) est très important pour un attaquant", avait souligné Southgate avant le match contre l'Irlande, relevant aussi que "son jeu sans ballon s'est amélioré, son pressing, sa discipline défensive".

Au point d'être à nouveau titulaire face à la Belgique en Ligue des nations, voire à l'Euro cet été? La question risque d'occuper les nuits du sélectionneur pendant les semaines à venir.

A Douala, le phénomène des gangs prend de l'ampleur

“J’ai frôlé la mort après une agression au couteau”, témoigne Apollin Tchanga, peintre en bâtiment de 43 ans, victime en juin dernier d’une attaque menée par un des gangs qui sévissent depuis plusieurs mois à Douala, la capitale économique du Cameroun.

“Le soir de cette agression, nous étions assis dans une buvette lorsqu’une soixantaine de personnes ont fait irruption”, relate-t-il, alors que la cicatrice de sa blessure en-dessous de l’omoplate est toujours visible.

Machettes, gourdins, couteaux ou tournevis sont utilisés par les gangs lors d’attaques menées, de jour comme de nuit, dans la plus grande métropole camerounaise, où la multiplication de leurs méfaits inquiète.

“Ce phénomène prend de l’ampleur”, admet sous couvert d’anonymat un policier. “Si rien n’est fait, ils prendront des quartiers entiers en otages”, prévient-il, dénonçant le “laxisme des autorités”.

Au moins quatre quartiers de la ville ont été attaqués en octobre, dont le carrefour Ndokoti, un quartier populaire de la ville.

“Lorsque les gangs ont attaqué ici, ils ont tapé les commerçants, arraché les marchandises et les biens des gens”, témoigne un ven-

deur.

“C’était la débandade. En fuyant comme tout le monde, je me suis blessé”, rapporte un autre commerçant, Prince, qui craint que ces attaques “ne se reproduisent”.

Peu après Ndokoti, la célèbre rue de la joie de Deïdo, autre quartier populaire de Douala, a été attaquée à deux reprises.

La première attaque a été perpétrée par 25 jeunes, armés notamment de couteaux, rapporte Nicolas Njoh, secrétaire général de la chefferie de ce canton, constitué de plusieurs villages. “Ils ont cassé des magasins. Ils ont arraché des sacs de femmes”, affirme-t-il.

Lors de la deuxième attaque, la population s’est organisée. “Dès que le signal a été donné, tous les enfants et les mamans sont sortis. Les membres du gang ont été pourchassés”, assure M. Njoh, brandissant la photo d’un conducteur de moto interpellé.

Ce canton était déjà doté d’un comité d’auto-défense pour faire face à la délinquance urbaine ordinaire, mais, avec la recrudescence des attaques en bandes, “nous sommes en train de voir avec chaque chef de village comment installer (...) un comité de vigilance dans chaque village pour faire une bonne riposte”, explique M. Njoh.

Après cette série d’agressions, trente-neuf délinquants présumés impliqués dans les récentes at-



taques ont été arrêtés puis écroués à la prison de Douala, affirme Samuel Dieudonné Ivaha Diboua, gouverneur de la région administrative du Littoral dont Douala est le chef-lieu.

Mais certains critiquent la ré-

ponse uniquement sécuritaire des autorités.

Les agresseurs qui opèrent en bandes “sont essentiellement des jeunes. Ils sont issus d’une génération délinquante, désœuvrée, abandonnée, maltraitée d’une certaine

façon”, explique Erero Njiengwé, psychologue et enseignant-chercheur à l’Université de Douala, qui appelle “les autorités à les identifier pour les reconvertir dans des activités productives plutôt que de privilégier la répression”.

Gratin de poulet

Ingrédients : 4 Pers.

1 kg de poulet cuit
1 oignon
1 noisette de beurre
gruyère râpé
noix de muscade
poivre
-Pour la béchamel :
30 g de farine
30 g de beurre
1/3 de litre de lait
sel

Préparation :

1. Préchauffez le four à 180°C (th.6).
2. Coupez le poulet en petits morceaux.
3. Pelez et émincez l’oignon, puis faites-le colorer 5 min dans une casserole avec le beurre.
4. Taillez un oignon.
5. Ajoutez les morceaux de poulet. Poirrez.
6. Pour la préparation de béchamel, faites fondre le beurre dans une casserole et ajoutez la farine, puis mélangez bien.
7. Ajoutez le lait et mélangez sur feu doux jusqu’à épaississement.
8. Ajoutez le mélange de poulet puis versez dans un plat à gratin et couvrez de gruyère râpé.
9. Enfourez durant 30 min.



Pourquoi pas de l’ADN pour remplacer les codes-barres

Les codes-barres des étiquettes et QR codes utilisés pour identifier aussi bien des T-shirts que des véhicules pourraient être remplacés par un système de marquage basé sur l’ADN et invisible à l’œil nu, selon une étude parue dernièrement.

Le système aiderait à la lutte contre la contrefaçon, les voleurs ayant du mal à détecter et trafiquer une marque liquide basée sur une combinaison ADN et placée sur des objets de valeur comme les bulletins électoraux, des œuvres d’art ou des documents secrets.

Dans un article de Nature Communications, des chercheurs de l’Université de Washington et de Microsoft ont vanté le faible coût économique de leur système de marquage moléculaire, baptisé “Porcupine” (porc-épic).

La technique était boudée jusqu’ici, “parce qu’il coûte cher et prend du temps d’écrire et déchiffrer” un code ADN. Ce qui demande de surcroît des équipements de laboratoire coûteux, a expliqué à l’AFP la doctorante et principale auteure de l’étude, Katie Doroschak.

“Porc-épic” contourne le problème en préfabriquant des fragments d’ADN synthétique que l’utilisateur peut mélanger arbitrairement pour créer de nouveaux marquages.

Le système “repose sur une série de brins d’ADN appelés morceaux moléculaires, ou +molbits+ (molecular bits)”, selon un com-

munié de l’Université.

Le procédé consiste, pour encoder un identifiant, à adjoindre un molbit à chaque bit numérique de l’étiquette. “Si le bit numérique est 1, on ajoute son molbit à l’identifiant, et si c’est 0 on le laisse en dehors. Puis on laisse sécher pour être décodé plus tard”, explique Katie Doroschak.

Pour lire l’identifiant, on lui ajoute un peu d’eau qui réhydrate l’étiquette moléculaire, lue ensuite par un lecteur d’ADN plus petit qu’un smartphone, un séquenceur nanopore.

Les étiquettes ADN sont indétectables à la vue ou au toucher, a expliqué un contributeur de l’étude, Jeff Nivala, dans un communiqué de l’Université. “Ce qui rend difficile à trafiquer”, selon lui.

“On peut imaginer un marquage moléculaire pour suivre des bulletins de vote et éviter ainsi des fraudes électorales”, toujours selon lui.

Cette technique permettrait aussi de marquer des objets difficiles à identifier sinon.

“On ne peut pas marquer le coton ou des fibres avec des méthodes conventionnelles comme le marquage RFID ou les QR codes, mais une étiquette liquide à base d’ADN pourrait être utilisée sous forme pulvérisée”, explique la doctorante.

“Ce serait utile dans les chaînes d’approvisionnement où le traçage de la matière d’origine est important pour conserver la valeur du produit final”, dit-elle.